

# Cahiers d'histoire de Deux-Montagnes

Vol. 10 - No 1

Mars 1988

PAPINEAU ET LE COMTE  
DE DEUX-MONTAGNES

LE PATRIMOINE LITTERAIRE  
DE DEUX-MONTAGNES

LES PREMIERES DECISIONS  
DU CONSEIL DU VILLAGE  
DE SAINT-EUSTACHE

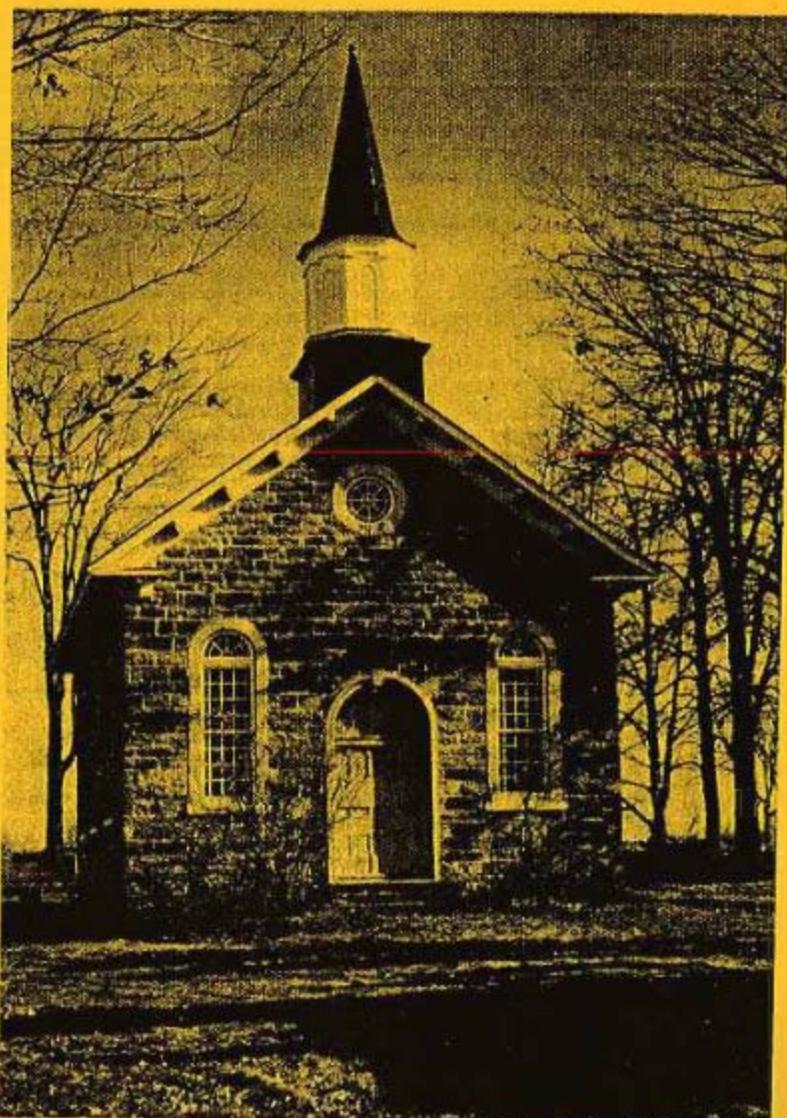
MESSIRE JACQUES PAQUIN  
CURE DE SAINT-EUSTACHE

L'ABBE ETIENNE CHARTIER  
AUMONIER DES PATRIOTES

CHARLES CHAMPAGNE  
RECOIT LA MEDAILLE D'OR  
DU MERITE AGRICOLE

LES ELECTIONS FEDERALES  
DU 5 MARS 1891

BENJAMIN BEAUCHAMP  
LE MAL AIME



*Dans l'ancienne côte Saint-Joachim, les moulins sont presque tous disparus, mais la petite église, construite vers 1840, est toujours là.*

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Louis-Joseph Papineau et le comté de Deux-Montagnes (1852-1854) (Marc-Gabriel Vallières).....	3
Le patrimoine littéraire des Deux-Montagnes (Marc-Gabriel Vallières).....	8
Les premières décisions du conseil municipal du village de Saint-Eustache (1848-1853).....	17
Messire Jacques Paquin curé de Saint-Eustache de la Rivière-du-Chêne (1821-1847) (Mgr Louis-Joseph Rodrigue - article tiré de La Semaine religieuse de Montréal).....	31
L'aumônier des patriotes de 1837 (Pascal Potvin - article tiré de la revue Culture).....	42
M. Charles Champagne, de Saint-Eustache, reçoit la médaille d'or du Mérite agricole (L'Echo des Deux-Montagnes).....	59
Les élections fédérales du 5 mars 1891 (L'Echo des Deux-Montagnes).....	64
Benjamin Beauchamp le mal-aimé (L'Echo des Deux-Montagnes).....	83

AVANT-PROPOS

Le présent cahier est le 32<sup>e</sup> publié par la Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes. Le premier cahier était paru en janvier 1978. A l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire des Patriotes, nous avons jugé bon de publier des cahiers thématiques, le premier sur Chénier et ses compagnons, le second sur l'histoire même de Saint-Eustache. Nous revenons, en ce début de 1988, à nos anciennes coutumes, c'est-à-dire que nous vous offrons aujourd'hui un numéro d'intérêt général. Les membres de la Société remarqueront que nous avons emprunté à la revue Culture et à la Semaine religieuse de Montréal deux documents fort intéressants. Par ailleurs, nous reproduisons aussi quelques passages du journal l'ECHO DES DEUX-MONTAGNES des années 1890-1891. C'est avec émotion sans aucun doute que l'on relira l'étude de Monseigneur Louis-Joseph Rodrigue consacré à son prédécesseur le curé Paquin. On appréciera également la précieuse contribution de Marc-Gabriel Vallières qui nous fait voir un aspect jusque là inconnu de notre patrimoine et de notre histoire. C'est aussi avec une certaine curiosité que l'on prendra connaissance des premiers gestes posés par les conseillers du village de Saint-Eustache, au milieu du siècle dernier.

La préparation d'un cahier est toujours une aventure enrichissante. Je souhaiterais cependant partager cette source unique d'enrichissement avec quelques membres de la Société ou avec quelques lecteurs en certaines occasions.

Gilles Boileau

Responsable des Cahiers

Saint-Eustache

21 février 1988

## LOUIS-JOSEPH PAPINEAU ET LE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES (1852-1854)

par

Marc-Gabriel Vallières

\* \* \*

Le second centenaire de la naissance de Louis-Joseph Papineau, en 1986, ainsi que le cent-cinquantième anniversaire des événements de 1837 ont été célébrés chacun par une série de publications et de cérémonies qui nous ont rappelé plusieurs chapitres essentiels de notre histoire collective. On y a appuyé avec justesse toute la suite d'événements qui ont précédé l'année 1837, ainsi que tous les acteurs qui y ont pris part, autant dans la région des Deux-Montagnes que dans le reste du pays.

Ce qui a été moins souligné, cependant, c'est ce que sont devenus ces acteurs dans les années qui ont suivi la rébellion, après les retours d'exil et la fin des emprisonnements. On n'a ainsi que peu mentionné que pendant les années 1852 à 1854, Louis-Joseph Papineau a représenté le comté de Deux-Montagnes à la Chambre d'Assemblée du Canada-Uni, avant de prendre définitivement sa retraite dans sa seigneurie de la Petite-Nation.

Les années qui suivront son retour d'exil aux États-Unis en France, en 1845, seront pour Papineau une longue suite de frustrations et de déceptions. La politique au pays avait quelque peu évolué pendant ses années d'absence, et c'est avec certaines difficultés qu'il tentera, de 1845 à 1854, d'effectuer un retour sur la scène publique.

Nous examinerons ici plus en détail ses deux dernières années comme parlementaire, celles où il représente le comté de Deux-Montagnes à l'Assemblée.

### Du retour d'exil à la défaite de 1851

**A** son retour de France, au mois de septembre 1845, Louis-Joseph Papineau retrouvait non seulement son épouse qui l'avait précédé au pays en 1843, mais aussi ses anciens alliés politiques. Au premier abord, la question se posait cependant pour Papineau de la position qu'il pourrait reprendre au sein des forces nationalistes du pays.

En arrivant au Canada, Papineau tente de retarder les échéances, et prend le temps d'analyser à fond la situation avant de plonger dans l'arène. Sa belle-mère, Madame Bruneau, avait indiqué huit ans plus tôt qu'elle ne reverrait pas Montréal sans son gendre. Après avoir franchi la frontière à Saint-Jean, il s'arrête donc à Verchères où elle habite depuis lors, puis part pour Saint-Hyacinthe chez sa soeur plutôt que de filer droit sur Montréal. Il fait ainsi languir ses amis d'hier, qui lui réservaient un accueil triomphal à son retour. Son calcul vise peut-être alors à minimiser les réactions négatives de l'administration coloniale à un retour en trop grande pompe. Ce n'est que plusieurs jours plus tard qu'il revoit sa maison de la rue Bonsecours, même s'il ne peut l'habiter immédiatement puisqu'elle a été louée entre temps. Le remous créé par son retour s'est alors atténué, et il peut sans crainte réintégrer sa ville natale sans émuquer la susceptibilité farouche des loyalistes.

L'exil a pourtant changé Papineau, et les idées

préconisées par la classe politique maintenant au pouvoir à la Chambre ne sont plus celles de 1837. Les conditions sont donc propices pour que se développent des divergences fondamentales entre l'ancien chef et les nouveaux leaders.

Les idées de Papineau, en 1845, sont en grande partie le résultat de ses fréquentations parisiennes. Il y a en effet côtoyé Lamennais et Louis Blanc, deux ardents républicains, et leurs opinions ont influencé sa vision de l'avenir du Canada. Au pays pourtant, les idées ne sont en rien les mêmes. Depuis 1763, peu de liens ont été conservés avec la France, et la révolution de 1789 a été plus souvent qu'autrement déplorée par les canadiens. La vision que ramène Papineau ne peut donc être qu'étrangère aux idées généralement admises par les La Fontaine, les Viger et les Morin. De plus, de nombreux événements se sont produits au Bas-Canada depuis son départ, et malgré une correspondance assidue avec les membres de sa famille demeurés au pays, il ne peut en avoir une perception de première main. A un anglais qui lui fait remarquer qu'il n'a physiquement que peu changé, Papineau répond: «*I am the same in all*»<sup>(1)</sup>...

En 1845, Louis-Hippolyte La Fontaine est à la tête du parti canadien-français, et c'est d'un mauvais oeil qu'il voit le retour de Papineau. La popularité passée de ce dernier représente en effet une certaine menace à son leadership. Ce n'est qu'en décembre que les deux hommes parviendront à se rencontrer, soit près de trois mois après le retour de Papineau.

C'est dans ce contexte que le seigneur de la Petite-Nation, plutôt que d'effectuer une rentrée en politique, préfère retrouver sa seigneurie, en reprendre les affaires en main, et y vivre une existence paisible. Son épouse ne voit cependant pas les choses du même oeil, elle qui n'a jamais pris ce territoire au milieu des forêts de l'Outaouais. Elle est une «*fille de la ville*», dirait-on aujourd'hui...

Les amis de Papineau le poussent à revenir, et les élections de 1848 lui offrent une chance de

se faire élire. Il hésite cependant, car il serait humiliant pour lui de servir sous La Fontaine, et la popularité de ce dernier ne permettrait pas à Papineau de le déloger de son poste de chef. Il se laisse pourtant convaincre, se présente dans le comté de Saint-Maurice, et y remporte facilement la victoire.

Au début de la session parlementaire, La Fontaine et Baldwin sont chargés de former le gouvernement et Augustin-Norbert Morin, le président de l'Association Saint-Jean-Baptiste est nommé orateur. Aucune place pour Papineau, qui se retrouve ainsi exclus du pouvoir. Sa première intervention, lors du vote sur le budget, achèvera de l'isoler complètement. Tout au long de la session, il attaquera le gouvernement formé par ses anciens amis, au nom du «*glorieux passé*»<sup>(2)</sup>.

L'attitude des politiciens canadiens-français a, depuis les années 1830 à ce point changé qu'une motion d'un député du Canada-Ouest (l'Ontario d'alors), visant à proclamer l'indépendance du Canada vis-à-vis de l'Angleterre, ne recueillera en 1850 que sept voix, dont évidemment celle de Papineau.

### L'élection de 1852

Le 27 octobre 1851, Louis-Hippolyte La Fontaine démissionne de son poste de premier ministre. Une semaine plus tard, la Chambre est dissoute et des élections sont annoncées pour le mois de décembre. Papineau se présente à Montréal, et y est battu. Il se retire alors à Montebello, où la maladie de son fils Lactance, puis la mort de son autre fils Gustave, le retiennent.

A Saint-Eustache, cependant, meurt au même moment William-Henry Scott, le député du comté de Deux-Montagnes. Une pétition est alors organisée par Édouard-Raymond Fabre, un ami de Papineau, pour le convaincre de s'y présenter. Ayant accepté l'invitation, Louis-Joseph Papineau devenait, le 9 juillet 1852, représentant de Deux-Montagnes à la Chambre d'Assemblée.

L'attitude des habitants du comté a été mitigée

<sup>(1)</sup> Rumilly, volume 2, page 306.

<sup>(2)</sup> Ibidem, page 338.

lors de ce scrutin. Rumilly nous rapporte que les curés du comté «voient sans plaisir une candidature susceptible de réveiller les souvenirs tragiques»<sup>(3)</sup>. Mais en fin de compte, peut-être parce qu'ils croient sa victoire inévitable, ils ne s'y opposeront pas ouvertement.

#### Les activités dans le comté et à la Chambre

C'est donc par le plus pur des hasards, c'est-à-dire par la mort d'un pilier de la vie politique de notre région, que nous pourrions bénéficier pendant quelques temps de la prestigieuse représentation de Louis-Joseph Papineau.

Le député mettra cependant peu les pieds dans son comté. Comme de nos jours, lorsque des candidats venant de l'extérieur sont «parachutés» dans un comté, leurs préoccupations demeurent souvent étrangères aux besoins locaux. Il en sera de même pour Papineau, dont on a souvent même oublié le souvenir de sa présence ici. Il considérera cependant son élection dans un comté qui fut un théâtre important des événements de 1837 comme une réhabilitation face à ses détracteurs, voire face à l'histoire. Pendant son voyage de la Petite-Nation vers Québec, où siège l'Assemblée, il sera successivement acclamé à Montréal, à Trois-Rivières puis à Québec.

À la Chambre pendant ce temps, Augustin-Norbert Morin a remplacé La Fontaine comme chef des troupes du Canada-Est. Avec Francis Hincks du Canada-Ouest, il forme le nouveau gouvernement. Comme lors de sa présence précédente, Papineau se fera l'opposant systématique des politiques du gouvernement. Comme lors de sa présence précédente, il sera peu suivi par la majorité des députés, mis à part quelques fidèles.

Sa dernière bataille, il la livrera sur un sujet qui lui tient à cœur, et qui demeurera une des contradictions majeures de son aventure politique: l'abolition de la tenure seigneuriale. Les idées républicaines de Papineau auraient fait de lui le candidat normal pour défendre la réforme d'un régime féodal qui ne répondait plus depuis

longtemps aux besoins de développement d'une nation en pleine formation. Mais Papineau est aussi seigneur de la Petite-Nation, et c'est avec acharnement qu'il défendra jusqu'au bout les privilèges et les prérogatives de la caste des seigneurs. Là encore, il ne trouvera que peu d'appuis à sa cause, puisque le régime seigneurial sera définitivement aboli quelques mois plus tard, après les élections qui seront appelées à l'été 1854.

#### La retraite

Papineau a maintenant 68 ans. Il ne se représentera pas lors de ce scrutin, et prendra une retraite bien méritée dans son domaine de l'Ou-taouais. Il y vivra encore seize années dans son manoir, au milieu des livres de sa tour-bibliothèque, dans un décor qu'il nous est encore possible de contempler.

Les deux années qu'il a passées comme député des Deux-Montagnes n'auront pas été les plus glorieuses de sa carrière. Elles font cependant partie de l'histoire du comté et nous nous devons de nous en souvenir.

#### Bibliographie sélective

Careless, J.M.S., *The Union of the Canadas, 1841-1857*, Toronto: McClelland and Stewart, 1967, 256 pages.

DeCelles, Alfred D., *Papineau 1786-1871*, Montréal: Beauchemin, 1905, 243 pages.

Ouellet, Fernand, *Textes choisis de Louis-Joseph Papineau*, Québec: Presses de l'Université Laval, 1958, 104 pages.

Rumilly, Robert, *Papineau et son temps*, Montréal: Editions Fides, 1977, volume 2, 594 pages.

## LE PATRIMOINE LITTÉRAIRE DES DEUX MONTAGNES

par

Marc-Gabriel Vallières

La notion de «pays», pris non pas dans son sens de nation mais plutôt de région, comme on parle en Normandie du pays d'Auge ou du pays de Caux, sous-entend trois aspects particuliers. D'abord une géographie bien définie, à l'intérieur de laquelle ses habitants se reconnaissent chez eux, puis une histoire, qu'elle soit orale ou documentée, et enfin une culture qui lui soit propre. Le pays des Deux Montagnes ne fait pas exception à cette règle. Sa géographie, on l'a traditionnellement associée d'abord aux deux seigneuries qui l'ont formé, puis aux limites de l'ancien comté de Deux-Montagnes. Son histoire, les près de trente Cahiers d'Histoire publiés jusqu'à maintenant en font foi et en demeureront témoins. Le problème se pose cependant lorsqu'on tente de mieux connaître l'activité culturelle passée de la région, activité qui demeure mal documentée, à part peut-être pour son architecture traditionnelle. Nous voulons contribuer ici à pallier quelque peu à ce manque, en jetant un éclairage sur un des aspects importants de cette culture régionale aux Deux Montagnes, soit l'activité littéraire.

Notre but n'est pas ici de constituer une anthologie complète de tout ce qui a pu se publier touchant de près ou de loin le comté. Une connaissance plus encyclopédique que la nôtre de la littérature québécoise serait à cette fin nécessaire. Nous ne voulons pas non plus porter un jugement littéraire sur les œuvres que nous mentionnerons. Notre intention est plutôt de faire mieux connaître quelques auteurs qui ont, chacun à sa façon, chanté le pays des Deux Montagnes, ses habitants, son histoire et ses paysages.

♦ ♦ ♦

Un des premiers fils du pays à parler de son terroir a été Rex Desmarchais. Né en 1908 dans le rang du Petit Brûlé, il a publié une demi-douzaine de romans dans les années 1930 et 1940. Selon Baillargeon, il est un des pionniers du roman psychologique au Québec.

<sup>(3)</sup> Ibidem, page 409.

Dans La Chesnaie, publié en 1942, la trame toute entière du roman se déroule à Saint-Eustache à cette même époque. On y fait connaissance avec un groupe de révolutionnaires quelque peu fascistes qui ne sont pas sans rappeler les adeptes d'Adrien Arcand, encore actifs à cette époque. Desmarchais y dépeint un Saint-Eustache paisible dont se souviendront ceux qui l'habitaient alors:

«Des bonhommes désœuvrés fumaient en devisant sur la galerie de l'hôtel; une vieille dévote franchit le seuil de l'église; l'aboi lointain d'un chien mesura la profondeur du silence. [...] Saint-Eustache offrait un spectacle de paix virgilienne qui charmait les yeux, reposait les nerfs et l'esprit.» (Page 50).

Le décor du roman est surtout celui d'une terre du chemin Rivière Nord:

«Les jours du frère et de la soeur coulaient paisibles comme cette eau de la Rivière du Chêne qui étirait devant la villa, à travers une armée de joncs, son cours paresseux.» (Page 28).

Si ce décor lui était contemporain, le passé y demeurerait très présent, à travers tout un symbolisme patriotique:

«Si je te nomme les rangs du Petit-Brûlé et du Grand-Brûlé, tu sentiras le passé ressusciter sous le présent serene, sur tous les points de l'horizon tu verras des villages qui flambent, tu entendras des bruits guerriers, des gémissements, des cris de terreur, de rage, de détresse.» (Page 21).

Ce symbolisme pouvait être d'autant plus présent à l'esprit de Desmarchais qu'on venait de célébrer trois ans plus tôt le centenaire de la bataille de Saint-Eustache.

«Pour Hugues, Saint-Eustache n'était ni la petite patrie ni l'asile enchanté. Il voyait dans ce village le témoin d'un acte héroïque. Il le considérait comme un des autels de la patrie. Au bord de la Rivière des Mille-Iles, une pierre d'attente, lavée par le sang, purifiée par le feu.» (Page 51).

Comme beaucoup d'auteurs de son époque, il en faisait presque une «morale» de son histoire:

«Les jolis villages de Saint-Eustache, de Saint-Benoît, de Sainte-Scholastique et de Saint-Augustin peuvent féconder nos méditations sur l'histoire et nous dispenser un enseignement d'héroïsme.» (Page 20).

Le contraste entre le paisible village d'aujourd'hui (nous sommes en 1940...) et les bouleversements du passé, Desmarchais les fait ressortir tout au long de son roman:

«Il suffit d'une connaissance rudimentaire de l'histoire et d'un peu d'imagination pour pénétrer le secret de cette région, pour réveiller la grandeur qui y sommeille sous un diaphane voile de paix.» (Page 21).

et encore:

«Aujourd'hui, ces pierres ébréchées par les boulets anglais formaient un anachronisme. La fin du bel après-midi d'un des derniers jours de juin engourdissait le village. Il semblait n'avoir jamais connu que cette sérénité. Et pourtant, cent années plus tôt s'étaient déroulées ici une bataille, des scènes de pillage, de tuerie aux lueurs de conflagration. Se pouvait-il qu'une rébellion sanglante eût eu pour théâtre un village, une campagne aussi calmes?» (Page 50).

La Chesnaie ne doit pas être lu d'abord pour ses qualités esthétiques. Son style suranné un peu mièvre aurait vite fait de nous lasser. Mais il s'agit, à travers le décor bâti par Desmarchais autour de la trame romanesque, d'un témoin de choix sur la région telle qu'il l'a vue. Aujourd'hui presque inconnu, même dans la région, Desmarchais mérite donc de figurer dans la petite histoire de la littérature des Deux Montagnes.

♦ ♦ ♦

Une autre page de cette histoire littéraire a été écrite, sous forme de prose poétique cette fois, par un géographe-poète: Camille Laverdière. Ses muses étaient les vieilles maisons de pierre du comté. Un de ses recueils, son troisième, intitulé De pierre des champs est en fait une longue conversation avec ces vieilles demeures:

«Maisons de Belle-Rivière à la croisée de grand-routes corrigées - j'en sais d'autres aux quatre-chemins - et celles de l'arrière-pays comme en un refuge, le temps est venu: laissez parler vos murs, laissez la pierre se dire.» (Page 26).

Les maisons qu'il côtoie sont bien ancrées dans le pays, elles sont les filles mêmes du sol qui les supporte, des pierres qui les composent:

«Vous moellons de Sainte-Scholastique, à caractère rapidement façonné, déjà au départ vous vous offriez plats et de bonne assiette pour la pose sur vos lits, après mais hivernés; certains d'entre vous - par centaines je vous ai mesurés, identifiés, de tous les côtés retournés - arrondis aux angles par le transport glacé, ont dû subir l'équarrissage, même grossier.» (Pages 47-48).

Il en décrit l'environnement sous une forme mi-poétique et mi-technique qui laisse souvent soupçonner, sous le voile du poète l'âme du géographe:

«Sur flancs de collines rajeunies par l'intrusion, aux versants qui annoncent les Laurentides voisines - du même âge fondamental, la roche en témoigne - je sais des pays de vergers aux arbres en quinconce ou en carré, à grands pins tournés vers masses d'eau hiérarchisées...» (Page 29).

Le paysage qu'il nous raconte en est un de calme et de paix:

«Croyez-moi: rarement ai-je trouvé - et pourtant j'ai mal d'espaces aux jambes - de la Côte Saint-Simon à la Côte des Saints, tant d'intimité, et de chaleur aérienne qui de partout me soulève, et m'emporte; tant de calmes retraites pour mes jours fatigués.» (Page 30).

Et les maisons elles-mêmes ressemblent à ce paysage, en contiennent la magie:

«Malgré jours difficiles malgré longs mois douloureux, années qui semblent d'éternelle durée, vous avez atteint votre accalmie, maisons de robustesse à l'exemple des contreforts laurentidiens près desquels ne chercheriez-vous pas image? et le massif d'Oka en ses croupes et vallons n'offre-t-il pas moins de galbe, autant glaciaire que structural?» (Page 93).

Il ne peut évidemment passer sous silence la longue histoire qu'ont connue ces vieilles maisons de pierre, les événements qu'elles ont vus se dérouler, parfois même subir comme en 1837:

«C'était en décembre, je sais, par temps de maigre neige au sol, par temps glacial sur les eaux, vous n'avez pu oublier: tout n'était que mort dans l'air, non seulement de Saint-Eustache à Saint-Benoît, mais par toute la campagne enfermée, de clairière en clairière en jours de deuil et de famine, d'occupation qui toujours vous enchaînent. Tant les pierres de vos murs, les solives de charpente en toiture n'ont pu se tenir coïtes: elles ont été profondément blessées; elles sont marquées du désir tenace d'être libérées.» (Page 101).

Le pays qui inspire Laverdière est celui d'un autre âge. Il parle de témoins des temps lointains que nous voyons chaque jour disparaître un peu plus, à mesure que s'évanouissent les demeures anciennes et se modifient les paysages. Plus encore que pour sa seule poésie, le recueil de Laverdière vaut donc d'être conservé comme une photographie instantannée d'un pays qui n'est plus.

♦ ♦ ♦

Un village du comté souvent oublié vu son éloignement géographique mais qui faisait quand même partie de la seigneurie du Lac des Deux-Montagnes, Saint-Colomban, a eu la chance de se voir décrire dans une oeuvre importante de la littérature québécoise: les Croquis laurentiens du frère Marie-Victorin.

«Le village est littéralement perdu, égaré dans le désert des rocs nus, des galets, comme on dit par là. Le paysage des galets est infiniment tranquille et infiniment triste.» (Page 47).

Publiés en 1920, les Croquis laurentiens sont un recueil de textes poétiques qu'avait rédigés Marie-Victorin sur des régions du Québec qu'il visitait pour ses recherches botaniques, du Témiscamingue aux Iles de la Madeleine, en passant par Longueuil et Anticosti. Le chapitre sur Saint-Colomban est court: huit pages à peine et s'intitule «Le village qui meurt». Presqu'à l'abandon à cette époque, le village de cinq ou six maisons est dépeint poétiquement par Marie-Victorin:

«La petite église de bois, peinte en blanc, est très légèrement posée sur le galet - on dirait une mouette fatiguée - et il semble que rien ne sera plus facile que de la transporter, quand on le voudra, sur un autre galet.» (Page 47).

Il décrit l'ancien magasin général, à l'abandon, d'un vieil Irlandais:

«La poutre du toit a cédé et tout s'affaisse par le milieu; l'échelle vermoulue tient encore sur les bardeaux noircis, gagnés, par places, par le velour envahissant des mousses. Plus de carreaux aux fenêtres; la porte, lamentablement, pend sur un seul gond tordu. [...] Et sur le seuil, comme pour sceller cet abandon, et interdire l'entrée, montent, rigides et pâles, les tiges miséreuses des molènes.» (Pages 48-49).

Le recueil de Camille Laverdière et le chapitre du frère Marie-Victorin ont un point en commun: ils nous parlent d'un pays dépourvu de ses habitants, fait de maisons, de rochers et de plaines, mais sans âme qui y vive. Tous deux nous donnent donc une vision bien particulière des Deux-Montagnes.

♦ ♦ ♦

La plus connue des oeuvres littéraires reliées à la région, Pointe-Calumet boogie-woogie de Claude Jasmin, nous ramène à une époque où les Deux-Montagnes étaient aussi un lieu de villégiature pour des milliers d'estivants. Son récit relate ses souvenirs d'enfant et d'adolescent, autant dans son quartier Villieray d'origine que lors des vacances familiales annuelles.

C'est d'abord Saint-Placide que découvre Jasmin encore enfant, à cause d'un chalet loué par ses parents l'espace d'un été, vers 1940:

«Nous venons d'arriver à Saint-Placide, à l'ouest d'Oka. Nous visitons le «camp» qui a un étage rempli de chambres. Surprise de découvrir les lampes à l'huile [...]. Surprise de découvrir la vieille pompe à eau, d'apprendre que le «petit endroit» est une cabane dehors [...]. Grande joie à la vue du Lac des Deux-Montagnes, vaste comme une mer à nos yeux.» (Page 19).

Puis, l'année suivante, c'est Pointe-Calumet, sorte de village fantôme à cette époque, qui renaissait à tous les étés par l'arrivée des touristes, et s'endormait à l'automne avec le retour à la ville des villégiateurs:

«Saint-Placide était un vrai village. Un village classique avec son cimetière bien en vue, son église de pierres, son petit centre commercial, sa rue principale avec trottoirs. A Pointe-Calumet, c'est différent. L'église est une chapelle de planches avec plafond en carton «tentest», la rue est de sable en 1941 et le restera encore dix ans de plus.» (Page 31).

Pointe-Calumet était alors un petit monde de montréalais qui vivaient en vase clos pour un été, sorte de grosse colonie de vacances, et ces gens ne découvraient souvent qu'à l'occasion la région qui les entourait:

«[...] j'ai pas mal voyagé dernièrement avec mon vélo CCM. Je suis allé jusqu'à Saint-Benoît, jusqu'à Saint-Eustache, jusqu'à Oka et même plus loin, dans les sentiers des bois de pins et de sapins. Pointe-Calumet n'a vraiment plus de secrets pour moi.» (Page 123).

Comme pour les deux oeuvres poétiques précédentes, Pointe-Calumet boogie-woogie est une peinture d'un coin de pays à une certaine époque. Mais en plus, le récit de Jasmin rappelle à plusieurs d'entre nous les habitudes et les préoccupations de notre jeunesse, et s'avère ainsi d'un double intérêt, à la fois pour la région et pour les souvenirs...

♦ ♦ ♦

Deux oeuvres plus récentes que celle de Jasmin se rapportent, quant à elles, à Oka. D'abord leur auteur, le comédien Robert Lalonde, y est né en 1947, mais plus encore, c'est dans le village de son enfance qu'il situe deux de ses romans, Le dernier été des Indiens paru en 1982 et Une belle journée d'avance en 1986.

Sans jamais nommer le village, les éléments qu'il nous décrit suffisent à nous le faire reconnaître: enchassé entre le lac et le quai d'une part et la colline de pins au delà de laquelle vivent les Indiens.

«Je vois le chaland qui traverse le lac. Il est minuscule, vu d'ici. Chargé de ses trois voitures habituelles. Et voilà que j'imagine une dérive vers les plages de la grande baie.» (Le dernier été..., page 15).

«Je marche entre les pins en rangs, alignés comme des blés d'Inde, mais tellement plus hauts, plus forts, imdomptables.» (Le dernier été..., page 10).

Les Indiens sont omniprésents dans Le dernier été...:

«Les Indiens, eux, vivent plus loin. En fait, collés à nous mais en haut de la côte, loin, en eux-mêmes, dans leurs propres tragédies et leurs propres résurrections. Dans leurs cabanes délabrées surtout. Donc, ailleurs. Repoussés au delà des limites de l'ancienne piste de sang, dans la grande savane, la réserve.» (Le dernier été..., page 38).

L'opposition est grande, tout au long de ce roman, entre les gens du village et les Indiens. La vision des blancs qu'il nous donne est d'ailleurs rarement flatteuse:

«Je vis dans un village. Les dissimulations y sont des crimes. Des outrages communs, courants pourtant. Le moindre geste est épié, connu, reconnu et en même temps diapré, irisé de mystère.» (Le dernier été..., page 38).

Au contraire, l'image de l'Indien est toujours soignée, admirative, en liaison intense avec la nature:

«Sur la petite rivière aux serpents, la chaloupe avance toute seule. Le courant nous mène et, rien qu'en corrigéant le cap, de temps en temps, avec l'aviron, l'Indien maintient la barque au milieu du flot.

Et le grand héron qui pêche rien que sur une patte et dont le large vol d'avion fera tout à l'heure une ombre immense sur l'eau, puis dans la chaloupe et enfin sur le dos de l'Indien, sur sa peau de cuivre.» (Le dernier été..., page 82).

Les romans de Lalonde ne forment pas, en eux-mêmes, une description qui se voudrait objective d'un coin de pays. Il s'agit d'oeuvres de fiction, même si en partie un peu autobiographiques, qui n'empruntent à la région d'Oka qu'un cadre où situer les événements. L'élément majeur par lequel ils sont pour nous intéressants est que l'on y constate presque à chaque page l'inspiration qu'a été pour l'auteur la région de son enfance.

♦ ♦ ♦

Longtemps au cours du présent siècle on a dénigré, voire vilipendé la culture du terroir. Mais la culture d'une nation n'est pas construite qu'avec des oeuvres universelles. La spécificité d'une littérature nationale par exemple, vient d'abord d'auteurs bien ancrés dans leur milieu, qui le décrivent et le chantent, et donnent ainsi le pouls de la vie de chacun des coins de pays qui composent la nation.

La petite littérature issue du comté de Deux-Montagnes, nous venons d'en avoir un aperçu, joue admirablement son rôle à cet égard. La culture de notre terroir, aux Deux-Montagnes, tout autant que l'histoire des lieux qui le composent doit donc demeurer présente à notre esprit, afin qu'elle soit non seulement conservée, mais encouragée et développée selon la spécificité de ses couleurs locales.

La petite histoire détaillée de la littérature des Deux-Montagnes reste à être écrite. Mais nous pouvons quand même d'ici là constater la richesse de notre patrimoine littéraire, et parfois, qui sait, nous reconnaître à travers les lignes que nous y lisons...

#### BIBLIOGRAPHIE

Baillargeon, Samuel, Littérature canadienne-française, Montréal Fides, 1972.

Brunet, Berthelot, Histoire de la littérature canadienne-française, Montréal, HMH, 1970.

Desmarchais, Rex, La Chesnaie, Montréal, L'Arbre, 1942. Dernière réédition: Montréal, Leméac, 1972.

Jasmin, Claude, Pointe-Calumet boogie-woogie, Montréal, La Presse, 1973.

Lalonde, Robert, Le dernier été des Indiens, Paris, Le Seuil, 1982.

Lalonde, Robert, Une belle journée d'avance, Paris, Le Seuil, 1986.

Laverdière, Camille, De pierre des champs, Montréal, Fides, 1976.

Marie-Victorin, frère (pseudonyme de Conrad Kirouac), Croquis laurentiens, Montréal, [Frères de l'Instruction chrétienne], 1920. Dernière réédition: Montréal, Fides, 1982.

## LES PREMIERES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VILLAGE DE SAINT-EUSTACHE (1848-1853)

par

Gilles Boileau15 septembre 1848

Election des premiers conseillers du village en la personne de

MM. Frédéric-Eugène Globensky,

Grégoire Féré,

Louis Dion

William Leclair,

Charles Laplante,

Louis Quimette,

Donald McNaughton.

Frédéric-Eugène Globensky fut élu maire.

Le cordonnier Noël E. Ethier a été nommé inspecteur du village pour veiller à l'exécution des règlements de la corporation et Louis Charbonneau fut désigné secrétaire-trésorier temporaire.

Il fut aussi résolu... "qu'application sera immédiatement faite au secrétaire-trésorier de la municipalité de ce comté pour obtenir copie des Règles et Règlements qui ont été faits par le conseil municipal tenant ses séances à Saint-André que par celui de la paroisse de Saint-Eustache concernant la police du village de Saint-Eustache."

2 octobre 1848

Charles Dolbec a été nommé secrétaire-trésorier de la corporation du village avec un salaire de cinq pour cent sur toute la recette de la corporation. Félix Paquin est nommé inspecteur des chemins et Hyacinthe Leclair sous-voyer.

Louis Charbonneau et Médard Guindon sont nommés cotiseurs et estimateurs et Félix Laviolette devient percepteur. Antoine Labelle sera inspecteur des fossés et des clôtures tandis qu'Antoine Poulin sera le gardien de l'enclos public. Pour sa part, Daniel Séguin assumera la fonction de surintendant des pauvres. Il y eut un séance du conseil le 12 octobre mais elle fut ajournée aussitôt après son ouverture, Monsieur le maire Globensky étant absent.

23 octobre 1848

Sur motion du conseiller Louis Quimette, secondé par le conseiller Grégoire Féré, il fut résolu qu'en vertu des pouvoirs dont les municipalités de village sont revêtues par l'acte 10 et 11 Victoria, Chapitre 7, intitulé "acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'autorités municipales dans le Bas Canada" il soit fait des règlements de Police et autres pour le dit village tant pour prévenir les incendies que pour le maintien du bon ordre."

Il y a donc des règlements de police à Saint-Eustache depuis le 23 octobre 1848. Le règlement général en question avait au moins 18 articles dont le premier se lisait comme suit... "Qu'à l'avenir aucune personne n'ira soit à cheval soit en voiture que le moyen trot dans l'étendue de la dite municipalité et ne trottera sur aucun pont public ou privé sous une pénalité de pas moins de cinq chelins ni de plus de dix chelins courants pour chaque contrevention."

Au cours de la même séance du conseil, trois constables furent désignés pour veiller au maintien du bon ordre dans les maisons d'entretien public ou dans tout autre lieu où on troublera le repos public... MM. François Gauthier, Toussaint Goyer et Charles Lafleur.

Les contrevenants au nouveau règlement devaient payer des amendes. La moitié du montant de ces amendes devait aller dans les coffres du secrétaire-trésorier de la municipalité et l'autre moitié dans les poches du dénonciateur, le cas échéant.

3 novembre 1848

Le conseil du village autorise les constables à poursuivre en justice les aubergistes, commerçants et marchands qui vendront le dimanche. En outre, les conseillers, après un vote serré, refusèrent de faire faire des trottoirs dans les rues du village aux frais de la municipalité.

Par contre, les conseillers Dion et Laplante firent adopter une résolution stipulant "que les trottoirs de la grande rue et de cette partie du village qui part près de l'église jusqu'à la propriété de Madame Caron soient faits et pavés en pierres plates ou en bois de sciage aux frais des propriétaires ou occupants des propriétés." C'est le vote prépondérant du maire Frédéric-Eugène Globensky qui fit pencher la balance en faveur de la proposition.

12 mars 1849

Le conseil prend une grave décision: tous les officiers de la corporation qui ne rempliront pas les devoirs de leurs charges respectives seront passibles d'une amende de cinq chelins. On adopte aussi une seconde résolution voulant que... "toute personne ayant plusieurs voitures et qui passera dans les limites du dit village sera tenue de les attacher de suite ou d'avoir un conducteur pour chaque voiture..."

11 juin 1849

MM. les conseillers décident d'engager deux personnes pour ramoner les cheminées qui ne l'auront pas été par leurs propriétaires. Les deux personnes ainsi engagées auront droit de recevoir quatre sols pour une maison d'un étage.

Une élection devant avoir lieu de 9 juillet prochain, le conseil tire au sort le nom des trois conseillers qui seront considérés comme sortant de charge. Le tirage donne les résultats suivants: MM. William Leclair, Grégoire Féré et Louis Quimette voient leur mandat se terminer.

9 juillet 1849

C'est jour d'élection au village. Trois sièges de conseiller sont à pourvoir. Les trois conseillers sortant sont réélus. Pour sa part, le notaire Frédéric-Eugène Globensky est reconduit dans sa fonction de président du conseil et de maire du village.

17 septembre 1849

MM. George Philipps, Félix Paquin et Eustache Dumoulin sont désignés pour voir à l'enlèvement des rues et au creusage des fossés. On précise aussi que les poteaux plantés dans les limites du village le seront entre les fossés et la rue. Mais le conseil prend une décision encore plus grave: les personnes tenant des maisons d'entretien public sans avoir pris une licence à cet effet seront poursuivies.

10 décembre 1849

Le village doit effectuer un recensement, en vertu d'une loi votée à la dernière session du Parlement. On retient, à cet effet, les services du notaire Stephen Mackay... qui est le beau-frère du maire Frédéric-Eugène Globensky. Il recevra six deniers par maison pour son travail. Mais il devra attendre qu'il y ait des fonds dans les coffres de la municipalité.

8 juillet 1850

Il y a élection. MM. William-Henry Scott et Isaïe Foisy sont élus conseillers. William-Henry Scott devient le nouveau maire du village, sur une proposition de M. William Leclair. Le passage de Monsieur Scott à la mairie sera de bien courte durée.

2 décembre 1850

Surprise: William-Henry Scott est élu maire... une deuxième fois en moins de six mois. C'est facile à comprendre: l'année municipale commence maintenant en juillet. Au cours de la même séance, le conseil nomme un certain nombre d'officiers municipaux. Les citoyens désignés par les conseillers sont les suivants:

James Gentle sera inspecteur des règlements. MM. Félix Laviolette et W. Robinson seront percepteurs. M. Stephen Mackay deviendra inspecteur des chemins et des ponts. Le forgeron Joseph Paquette remplira la charge de sous-voyer tandis que Toussaint Goyer s'occupera des fossés et des clôtures.

Pour sa part, Dominique Miller occupera les fonctions de gardien d'enclos alors que Joseph Lefebvre de Bellefeuille veillera sur les pauvres comme surintendant. Il y aura trois constables dont Eustache Dumoulin et Paul Loyer. MM. Louis Charbonneau, François Proteau et Médard Guindon s'occuperont d'établir le rôle d'évaluation.

9 décembre 1850

Dorénavant, les cheminées seront ramonées tous les deux mois plutôt qu'une seule fois par année. C'est le village qui paiera les ramoneurs.

25 décembre 1850

Deux citoyens sont condamnés à payer des amendes: MM. Félix Paquin - un notable du village - et Andrew Bryan ont vendu des liqueurs spiritueuses sans avoir la licence requise par les règlements du village. Ils auront huit jours pour payer.

Le conseil du village rappelle à l'inspecteur de la paroisse qu'il doit veiller au bon état du pont situé au haut du village. Les conseillers réclament du Conseil du comté une copie du livre des délibérations de ce conseil car il y a dans ce livre des règlements qui concernent le village.

7 avril 1851

Le conseil cherche le bois dont il aura besoin pour faire les trottoirs. On aura besoin de 1 700 madriers à huit piastres le cent. Le bois devra être descendu au cours du mois de mai jusqu'à l'entrée de la Petite Rivière du Chêne.

28 avril 1851

Les conseillers, sous la présidence du maire Scott, adoptent le rôle d'évaluation tel que préparé et soumis par MM. Louis Charbonneau, François Proteau et Médard Guindon. "La cotisation à être prélevée sur l'évaluation des propriétés dans l'étendue de la corporation sera d'un sol dans le Louis."

Le conseil continue de s'interroger: serait-il plus avantageux de faire des trottoirs en pierre ou en bois? Quelle serait la différence de coût?

12 mai 1851

Voici la réponse: faut les faire en bois pour économiser. Le conseil pense à tout: les détaillants de petite bière d'Épinette et de gâteaux devront, à l'avenir, payer une licence de vingt chelins.

14 juillet 1851

Voilà les élections. Donald McNaughton et Louis Dion arrivent au bout de leur terme. Ils sont remplacés par John Dunn et Félix Paquin... le même Paquin qui vendait des liqueurs spiritueuses sans permis!

30 septembre 1851

M. Joseph Lefebvre de Bellefeuille présente une requête au conseil du village demandant aux élus de passer un règlement "pour obliger les propriétaires d'étalons, taureaux et autres animaux à les enfermer."

C'est au cours de cette même séance que 50 électeurs municipaux du village présentèrent à leur tour une requête au conseil afin que ce dernier accorde à MM. Félix Paquin, William Leclair, Louis Charbonneau et Félix Laviolette les certificats leur permettant d'obtenir les licences requises pour tenir des maisons d'entretien public dans le village de Saint-Eustache.

27 octobre 1851

Autre requête des citoyens pour que l'on accorde des licences pour tenir des maisons d'entretien public à MM. William Foisy, Hugh Frich et Andrew Rodgers.

Cette assemblée du conseil municipal fut la dernière présidée par le maire William-Henry Scott qui devait mourir le 18 décembre 1851, à l'âge de 51 ans.

8 mars 1852

Jusqu'à présent secrétaire-trésorier de la municipalité du village, Charles Dolbec est maintenant conseiller, en remplacement de William-Henry Scott, décédé. C'est Grégoire Féré qui occupe le fauteuil du maire pour la séance du 8 mars 1852.

Mais il faut un maire en permanence. Le conseiller William Leclair propose que ce soit Charles Dolbec. Pour sa part, le

conseiller Louis Duimette propose plutôt le nom de M. Grégoire Féré. On prend le vote.

MM. William Leclair, Isaïe Foisy et Félix Paquin votent pour M. Charles Dolbec, alors que MM. Louis Duimette, John Dunn et Charles Dolbec donnèrent leur voix à M. Grégoire Féré.

Les voix étant égales, le président intérimaire de l'assemblée, M. Grégoire Féré se vit dans l'obligation de voter pour trancher la question et donner un maire au village. M. Féré était vraiment dans une position délicate. Voterait-il pour lui ou pour son collègue Charles Dolbec. Il fit preuve de magnanimité et vota pour Dolbec qui devint maire du village le 8 mars 1852.

MM. les conseillers sont généreux. C'est à l'unanimité qu'ils effacent l'amende à laquelle le nouveau conseiller Félix Paquin avait été condamné un peu avant son élection pour avoir vendu des boissons sans permis. On avait fait preuve de la même grandeur d'âme à l'endroit des aubergistes Andrew Rodgers et Alexis Lavallée.

Le conseiller Féré, secondé par le conseiller Duimette, propose que les sommes d'argent perçues par le secrétaire-trésorier soient déposées dans les coffres du notaire Frédéric-Eugène Globensky, l'ancien maire.

27 mars 1852

Le conseil discute de la possibilité d'adopter un règlement obligeant les résidents à faire des trottoirs. Puis les conseillers reportent à la prochaine séance la discussion sur les licences d'auberges. Les prochaines séances du conseil se tiendront au domicile de M. Emery Michaud.

Surprise: six requêtes signées par 700 personnes demandent qu'aucune licence d'auberge "pour vendre des liqueurs spiritueuses dans le village de Saint-Eustache" ne soit accordée.

On comprend pourquoi le conseil veut s'accorder un moment de réflexion avant de donner ou de refuser les licences d'auberges.

1er avril 1852

Sous la présidence du maire Charles Dolbec et en présence de tous les conseillers du village, le conseil adopte le règlement suivant pour "obliger les propriétaires, locataires ou occupants d'emplacements dans certaines parties du village de Saint-Eustache, à faire et tenir en bon ordre des trottoirs en front des dits emplacements."

Où seront ces trottoirs? ... "des deux côtés de la grande rue du dit village, en commençant depuis le coin de la montée qui conduit au Chicot. C'est à dire depuis la propriété de Dame veuve Duquette inclusivement jusqu'à l'extrémité de la dite rue vis-à-vis l'église catholique du dit village." Ces trottoirs seront fait de mérisier, de pin ou de pruche.

La générosité et l'amitié règnent au conseil du village. En effet, Willaim Leclair et Félix Paquin, tous deux conseillers, reçoivent de leurs collègues l'autorisation de tenir des maisons d'entretien public. Le conseiller Louis Guimette, pour sa part, proteste contre cette procédure disgracieuse. Le citoyen Louis Charbonneau, qui est l'un des trois évaluateurs du village, reçoit lui aussi sa licence d'aubergiste. William Addison, dont le père était aubergiste en 1837 et chez qui le corps du docteur Chénier avait été déposé, a lui aussi obtenu sa licence, de même que Félix Laviolette qui était percepteur. Andrew Rodgers obtient également la licence qu'il avait sollicitée.

1er mai 1852

David Michel obtient une licence pour tenir une maison de tempérance. Après toutes ces générosités, le conseil passe une résolution pour limiter le nombre d'auberges pouvant détailler des liqueurs spiritueuses dans le village de Saint-Eustache à six et pas plus.

14 juillet 1852

Deux nouveaux élus siègent maintenant à la table du conseil: ce sont MM. Danie-Adolphe Plessis-Bélair, un marchand, et Pierre Vannier. Charles Dolbec est réélu maire du village. Il avait déjà été secrétaire-trésorier du conseil auparavant.

12 août 1852

Un autre grand règlement est adopté en ce jour. Voici la transcription intégrale du procès-verbal de cette séance mémorable:

Le conseiller Louis Guimette fait motion, secondé par le conseiller Pierre Vannier...

1) qu'il ne sera permis à personne de garder un ou des taureaux, un ou des verrats, ni un ou des étalons dans aucune cour ou enclos situé dans les limites du village de Saint-Eustache, à moins que ces divers animaux n'y soient renfermés dans une remise ou une autre bâtisse, ou placés dans un endroit tel qu'ils puissent être entièrement dérobés aux regards du public, dans les cas où il y aura indescence ou scandale ou qu'ils ne soient vus dans les rues dudit village de Saint-Eustache que pour y passer d'un endroit à un autre et ce sous une pénalité de 20 chelins pour chaque contravention au présent règlement.

2) qu'il ne sera permis à aucune personne de s'arrêter sur la place publique de l'église dans le village de Saint-Eustache et dans les rues dudit village de Saint-Eustache d'icelui les jours de dimanches ou de fêtes d'obligation pour montrer et exhiber des étalons ou pour les faire servir aux juments, à moins d'environ une pénalité de cinq schelins pour la première contravention et dix schelins pour les contraventions subséquentes.

On profita aussi de l'occasion pour nommer les officiers municipaux. MM. Benjamin Lefebvre et Joseph Dorion, respectivement forgeron et boulanger, furent nommés inspecteur des règlements et sous-voyer. M. Andrew Rodgers, aubergiste, se vit confier l'inspection des fossés et des clôtures. M. François

Poirier devint gardien d'enclos et M. Charles Champagne, boulanger, fut créé surintendant des pauvres. Trois constables furent aussi nommés en la personne de MM. Baptiste Carris (?), journalier, Joseph Meilleur et Cyrille Lamothe, menuisiers tous deux. On demandait à ces officiers municipaux de prêter serment. Et ils étaient obligés d'accepter les fonctions que le conseil leur attribuait.

19 novembre 1852

Le conseil charge M. Louis Duimette d'acheter une pompe pour la corporation du village.

27 novembre 1852

M. Joseph Dorion fils demande au conseil d'être relevé de sa charge de sous-voyer pour le village. La décision est reportée à la prochaine séance.

13 décembre 1852

Le conseil estime que les raisons invoquées par M. Dorion pour être relevé de sa charge ne sont pas acceptables et par conséquent le prie de conserver ses fonctions de sous-voyer.

Les membres du conseil, toujours sous la présidence de M. Charles Dolbec, annonce qu'il recevra des soumissions pour la construction d'un marché public dans le village de Saint-Eustache jusqu'au 15 janvier prochain.

15 janvier 1853

Pour ajouter du décorum aux séances du conseil, M. Louis Duimette, secondé par M. Isaie Foisy, propose que... "lorsqu'un membre du conseil sera pour parler en débat ou donner un sujet de considération dans le conseil, il se lèvera de sa place et adressera la parole au maire, ou au membre qui présidera, se renfermera dans la question en débat et évitera toute personnalité et s'assiera aussitôt qu'il aura fini de parler."

Par ailleurs, les conseillers repoussent la date limite pour la réception des soumissions pour la construction du marché au village jusqu'au 24 janvier prochain. En outre, le conseiller Duimette propose "qu'une compagnie de pompiers soit organisée pour conduire les pompes pendant les incendies qui pourront arriver dans le village de Saint-Eustache."

C'est sérieux! Les pompiers de Saint-Eustache seront bien organisés. M. William Leclair sera le capitaine de la pompe No 1 et il aura la possibilité de choisir 12 pompiers. M. Médard Guindon, pour sa part, sera le capitaine de la pompe No 2 et recrutera 5 pompiers. Les deux lieutenants, qui assisteront les capitaines, seront MM. Joseph Dorion fils et François Poirier.

24 janvier 1853

MM. les conseillers prennent connaissance des différentes soumissions relatives à la construction d'un marché au village. C'est la soumission du maître-charpentier Médard Guindon qui est retenue.

4 février 1853

Etrange! Le conseil parle de repousser la date de réception des soumissions pour la construction du marché au 9 février courant. MM. les conseillers Duimette et Foisy sont chargés "de s'enquérir d'une place convenable pour la construction dudit marché."

9 février 1853

Sur un vote partagé, le conseil autorise les conseillers Dunn et Foisy à passer contrat avec Mademoiselle Scott pour l'achat d'un terrain en vue de la construction de ce marché dont on parle depuis un certain temps. Le maire et deux conseillers votent contre cette proposition car ils sont persuadés que cette demoiselle ne peut vendre un terrain qui appartiendrait à des enfants mineurs.

M. le conseiller Daniel-Adolphe Plessis-Bélair propose que le contrat pour l'érection du marché du village soit accordé au menuisier Médard Guindon... à la condition qu'il s'engage à le livrer pour la Saint-Michel, soit le 29 septembre prochain, et qu'il soit conforme aux plans et devis. Il ne reste plus qu'à trouver un emplacement pour ce marché.

20 avril 1853

Les conseillers Quimette, Vannier et Bélair votent contre l'octroi de tout certificat autorisant la tenue de maisons d'entretien public pour y détailler des liqueurs spiritueuses dans les limites du village. Les conseillers Foisy, Dunn et Paquin votent en faveur de l'octroi de tels permis. Le maire doit trancher: grâce à lui ou à cause de lui, le village donnera des permis.

Quelques jours plus tard, le conseil accorde à David Mitchell une licence pour tenir une maison de tempérance.

13 juin 1853

La somme de six chelins et cinq deniers sera payée à Joseph Dorion, sous-voyer du village, pour l'entretien de la traverse au cours de l'hiver dernier. Pour sa part, on verse à M. Médard Guindon un acompte sur le montant qu'on lui a promis pour la construction de la bâtisse du marché déjà en cours.

C'est le conseiller Pierre Vannier qui se voit confier la responsabilité d'acheter le bois nécessaire pour la construction des trottoirs en face du marché. Le maire Dolbec, quant à lui, présente un compte de dépenses suite à un récent voyage à Québec.

11 juillet 1853

il y a des élections aujourd'hui: le maire M. Dolbec et le conseiller Foisy sortent de charge. Charles Dolbec est réélu. C'est M. Joseph Lefebvre de Bellefeuille qui occupera le siège laissé vacant par le conseiller Foisy. M. Dolbec, sur une

proposition de M. Daniel-Adolphe Plessis-Bélair, reprendra son fauteuil de président d'assemblée et de maire du village.

\*\*\*\*\*

Voici, en bref, les faits et gestes du conseil municipal du village de Saint-Eustache au cours des cinq premières années de son existence. Durant ce temps, trois maires ont occupé le fauteuil présidentiel: Frédéric-Eugène Globensky, William-Henry Scott et Charles Dolbec.

## Messire Jacques Paquin curé de Saint-Eustache de la Rivière-du-Chêne (1821-1847)

*Le nom de Messire Jacques Paquin a déjà retenu l'attention de quelques historiens, dont le R.P. Thomas-Marie Charland, o.p. Ce travail, rédigé par l'un des successeurs du curé Paquin à Saint-Eustache, apporte une contribution plus modeste à l'histoire. Il se propose de présenter, à l'aide des documents paroissiaux et des archives diocésaines, un curé de paroisse aussi zélé que pittoresque dont le nom appartient — pour des raisons différentes de celles qu'il désire — à la grande comme à la petite histoire.*

Saint-Eustache de la Rivière-du-Chêne est la plus ancienne paroisse du comté des Deux-Montagnes. Les premiers actes de ses registres remontent à 1769. Après plusieurs desservants, dont le R.P. de Berrey, supérieur des Récollets de Québec, le premier curé résidant était nommé en 1778.

Au début d'octobre 1821 arrivait son quatrième curé, Messire Jacques Paquin. Il devait y demeurer vingt-six ans et y terminer sa carrière qui continue d'intéresser les amateurs de la petite et de la grande histoire, surtout à cause des événements qui se sont déroulés en 1837 dans le comté des Deux-Montagnes.

### *Saint-Eustache de la Rivière-du-Chêne et le comté des Deux-Montagnes*

A cette époque, la paroisse de Saint-Eustache comprenait toute la seigneurie de la Rivière du Chêne — partie ouest de la seigneurie des Mille-Iles — soit deux lieues et un quart de front et trois lieues de profondeur. La famille Dumont possédait les deux tiers de ce territoire, dont celui du village; la famille de Bellefeuille possédait l'autre tiers dont la partie qui devait former, à partir de 1839, la paroisse de Saint-Augustin. Le curé Paquin, dans sa première lettre adressée à M<sup>re</sup> Plessis, prétendait que sa paroisse comprenait 6,000 âmes. Cette affirmation était certainement exagérée si nous comparons les chiffres fournis par le seigneur Dumont lui-même, dans une lettre à M<sup>re</sup> Panet du 26 novembre 1829. Il y parle de 350 emplacements, dont 25 à 30 occupés par des protestants, un tiers du sol (de toute la paroisse) est inculte ou coupé en lopins de terre de si faible étendue que leurs propriétaires vivent à la journée n'ayant pas assez de leurs terres pour leur subsistance. Le bourg, centre du commerce et des affaires, comprenait à son dire 900 habitants. Les statistiques diocésaines compilées à l'occasion de la visite pastorale de 1838-1839 donnent pour Saint-Eustache une population de 3,000, dont 1,900 communicants, et de 2,661 pour Saint-Augustin, dont 1,600 communicants. Précisons que depuis 1834, les familles de la côte inférieure de Saint-Joseph, dans la seigneurie

du Lac des Deux-Montagnes, avaient été annexées à la paroisse de Saint-Eustache.

Pour compléter ces données disons, en nous basant sur le Rapport du comité permanent de l'Éducation en 1829, que la population totale du Bas-Canada, à l'époque, atteignait 511,919 habitants, que la population de la province était rurale dans la proportion de 85 %, que le comté d'York (Deux-Montagnes) comprenant les cantons de Chatham et de Grenville et la seigneurie d'Argenteuil, avec ses 20,905 habitants, était le comté le plus peuplé du Bas-Canada. Lorsque Messire Jacques Paquin deviendra archiprêtre, en 1833, son doyenné, en plus de Sainte-Rose qui appartenait au comté voisin, comprenait, sur le territoire des Deux-Montagnes, les paroisses de Saint-Eustache, Saint-Benoît, Sainte-Scholastique et Saint-Colomban.

### *Messire Jacques Paquin*

Présentons maintenant dans ce cadre notre personnage. J'utilise ici une inscription qui figure au-dessous du portrait de Messire Jacques Paquin, dans la galerie historique du séminaire de Nicolet, où il se présente en brillante et nombreuse compagnie.

« L'abbé Jacques Paquin, né à Deschambault, comté de Portneuf, le 19 septembre 1791, de Paul Paquin et de Marguerite Marcotte, élève du Séminaire de Nicolet, de 1808 à 1813, fut ordonné prêtre le 24 septembre 1814. Vicaire à Varennes (1814-1815), curé à Saint-François-du-Lac (1815-1821), de Saint-Eustache (1821-1847) où il fonda le couvent des Sœurs de la Congrégation en 1833, subit les malheurs des troubles de 1837 en cette paroisse et décéda le 7 décembre 1847. Archiprêtre, premier historien de l'Église, missionnaire des Abénaquis pendant six ans, auteur du « Journal historique des Événements arrivés à Saint-Eustache » et de « Mémoires sur l'Église du Canada ».

Voilà un curé qui ne risque pas de demeurer complètement ignoré. Aussi le R.P. Thomas-Marie Charland, o.p., dans un travail présenté à la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, puis dans une conférence plus élaborée présentée à l'assemblée annuelle de la Société historique de Montréal, le 30 janvier 1946, a-t-il déjà fait connaître les côtés très pittoresques du personnage et réduit à ses justes dimensions le titre un peu ronflant de « premier historien de l'histoire de l'Église » et d'« auteur de Mémoires (par ailleurs inédits, et pour cause !) de l'Église du Canada ». Le R.P. Thomas-Marie Charland, o.p., dans « Les Abénaquis d'Odanak », publié tout récemment aux Éditions du Lévrier (1964), a également traité des six années de vie missionnaire de Messire Jacques Paquin, comme curé de Saint-François-du-Lac et missionnaire des Abénaquis.

En choisissant de vous présenter le curé de Saint-Eustache de la Rivière-du-Chêne j'ai voulu plutôt parcourir un peu à la hâte, j'en suis confus, quelques pages de nos archives paroissiales — documents, récits d'événements, livres de compte — relire avec vous quelques-unes des lettres contenues dans le dossier de Saint-Eustache (archives du dio-

cèse de Montréal) et rendre hommage au zèle pastoral de l'un des curés d'il y a cent vingt-cinq ans.

#### *Saint-Eustache de la Rivière-du-Chêne en 1821*

Dès son arrivée à Saint-Eustache, le curé Paquin se rendit compte de l'ampleur de la tâche qui l'attendait. Il ne tarda pas à s'en ouvrir à son évêque, M<sup>sr</sup> Plessis, dans une longue lettre en date du 6 novembre 1821. Dès les premières lignes et jusque dans le choix des mots et le rythme de la phrase, nous le découvrons tel qu'il nous apparaîtra constamment dans toutes ses « écritures ».

« Je n'ai pas voulu écrire à Votre Grandeur avant de connaître un peu la malheureuse paroisse de la Rivière-du-Chêne. M'y voici dans un tourbillon d'affaires et d'occupations infiniment plus délicates et plus occupantes que Votre Grandeur puisse supposer. Il faut être sur les lieux pour cela : voir, entendre et goûter à la misère. » La grande préoccupation du jeune curé est évidente : il réclame à cor et à cri un vicaire. « Il y a six à sept cents enfants à préparer à la première communion. Ça paraîtra exagéré à Votre Grandeur mais si on les prend depuis douze à vingt-trois ans, sur une population de près de 6,000 âmes, la proportion se trouve bien gardée... Je vous demande, je vous conjure de me donner pour l'hiver et jusqu'à la première communion un aide et après cela retirez-moi si vous ne jugez pas à propos de continuer vos secours mais au moins que je puisse faire quelque bien et remettre les choses en règle : dans cette paroisse, il y a plus de besoin que dans aucun autre endroit du diocèse. »

Pendant vingt-six ans, la correspondance échangée entre le presbytère et les évêchés de Québec et de Montréal fera souvent entendre sinon les mêmes cris du moins les mêmes besoins. Les registres paroissiaux demeurent les témoins irrécusables d'un ministère surchargé. Le nombre des baptêmes atteint facilement les 250 chaque année; les mois de canicule, les sépultures atteignent le nombre des baptêmes. Que dire des épidémies ! La plus effarante, celle du typhus en 1832, devait emporter en moins d'un mois quatre-vingt-dix personnes de tout âge et de toute condition.

Le nouveau curé héritait d'une succession quelque peu compliquée. Des travaux entrepris par son prédécesseur, Messire Jean-Baptiste Gatien, la construction d'un clocher « d'assez mauvais goût pour être obligé dix années plus tard de le faire jeter à terre » et le mauvais état des affaires des anciens syndics qui amènera la mise sous scellés du presbytère construit en 1817, il en aura plein les bras.

#### *Dans l'entourage immédiat : les seigneurs*

Ses premiers rapports avec les messieurs du manoir ne simplifiaient pas les choses. Dès le 11 janvier 1822, une lettre du seigneur Lambert Dumont parvenait à Mgr Plessis se plaignant de la prédication du curé. « Je connais Laviolette, il est capable de l'actionner. » Tout

ceci en marge de déclarations faites par le curé sur la manière de traiter les créanciers et sur les conséquences néfastes de soirées trop tardives.

Le plaidoyer du curé, contenu dans une lettre du 18 février 1822, à son évêque, nous donne un échantillon de sa rude éloquence et de sa véhémence. « Voici ce que j'ai dit de plus fort. Je ne puis que blâmer hautement ceux qui, ces jours-là, se livrent à la débauche et à l'ivrognerie, ces hommes qui par leurs excès se mettent hors d'état de faire honneur à leurs affaires, de payer leurs dettes, de pourvoir à l'éducation ou à l'établissement de leurs enfants, de payer même le salaire du mercenaire... Puis-je excuser des jeunes personnes qui, dans l'âge où l'on est encore sensible aux impressions salutaires de la vertu, abandonnent les fêtes de la religion pour se livrer à des jeux, à des danses, des bals pendant des nuits entières et se mettre par là dans l'impossibilité d'assister aux offices.

« Je n'ai désigné personne, je n'ai dit que ce que je viens d'écrire. J'étais d'un sang-froid imperturbable et je n'avais pas du tout envie de me faire poursuivre en justice; je n'ai parlé ni du village, ni de parti (party). »

Si le curé Paquin fréquentait assidûment la petite aristocratie de son village, il n'avait rien, ni dans son tempérament ni dans son caractère, d'un abbé de salon. Un autre incident, consigné celui-là dans les archives paroissiales, devait mettre, à plus de vingt ans de distance, les mêmes antagonistes en présence. Je cite (le texte est de la main même de M. Paquin) : « Pierre Laviolette, écuyer, coseigneur, n'ayant pas le moyen de payer pour sa famille, quoiqu'il eût occupé jusque-là le banc seigneurial en place de la jeune Demoiselle Dumont, seigneurresse, demeurant à Saint-Laurent, s'en vint se mettre dans le banc suivant qu'il occupait déjà pour le seigneur. Monsieur Paquin lui dit que quand il aurait droit au banc seigneurial il ne pouvait en occuper deux.

« Le lendemain, l'honorable G. Roy vint au presbytère, accompagné des Sieurs Globensky, Emm. Ferré, agent et arpenteur du seigneur, et de Laviolette et enfin de M. McKay père. J'observai à M. Roy que nous n'avions pas d'objection à mettre le banc seigneurial suivant la loi injuste de la féodalité, parce que notre fabrique ruinée n'avait pas envie de faire un procès, que Laviolette sans notification au bureau de la fabrique s'était rendu maître d'un second banc. »

#### *Emule du docteur Jacques Labrie, éducateur et historien*

Pour découvrir au curé Paquin un allié naturel, il nous faut donc chercher ailleurs. Il semble bien que des préoccupations identiques, celle de l'éducation d'abord, puis celle de l'histoire, aient rattaché l'un à l'autre le docteur Jacques Labrie et le curé Paquin. Aussi les deux dernières écoles primaires construites par la Commission scolaire de la ville de Saint-Eustache ont-elles été très justement nommées Ecole Jacques-Labrie et Ecole Curé-Jacques-Paquin.

Le docteur Labrie, « l'un des esprits les plus généreux et peut-être les plus complets de son temps », avait établi à Saint-Eustache deux écoles supérieures, l'une pour garçons, tenue par M. Paul Rochon, l'autre pour les filles, dirigée par quelques demoiselles. Il les surveillait, les dirigeait en personne, composa pour elles des manuels de géographie et d'histoire canadienne. Son école de filles — devenue par la suite la maison de son gendre, le docteur J.-O. Chénier — était une véritable école normale et les examens publics de ces deux écoles étaient regardés comme autant de fêtes littéraires auxquelles participaient une nombreuse et brillante assistance. La séance de 1826, selon un chroniqueur de l'époque, se déroula en présence de M. le juge Foucher, de Louis-Joseph Papineau, de MM. Neilson et Louis Plamondon, de Québec. Tous ces messieurs, y compris le curé Paquin et le docteur Labrie, célébrèrent l'importance de l'éducation et les mérites des écoles de la Rivière-du-Chêne.

Nous retrouvons le nom de Jacques Labrie, dans les archives de la paroisse, à l'occasion du choix de cinq paroissiens autorisés à faire rendre compte aux syndics de 1830 au terme de leur dernière année de gestion et comme arbitres à consulter dans les différends qui pourraient s'élever entre les dits syndics en attendant cet intervalle. Son nom figure en tête de liste suivi de celui de MM. de Bellefeuille, J.-B. Laviolette, Eug. Globensky et Jos. Robin.

L'année suivante, soit le 26 septembre 1831, l'aînée des filles du docteur Labrie, âgée de 18 ans, épousait le docteur Jean-Olivier Chénier, de Saint-Benoît. Ce mariage, célébré par le curé Paquin, eut pour témoins les grands personnages du temps, entre autres Louis-Joseph Papineau, Augustin-Norbert Morin, Louis-Michel Viger, Jacques Viger, William Henry Scott, député du comté conjointement avec le docteur Labrie, Côme-Séraphin Chénier et plusieurs autres. Un mois plus tard, le 29 octobre 1831, les mêmes personnes pour la plupart, entre autres MM. Papineau, Viger et Morin, assistaient, dans l'église de Saint-Eustache, aux funérailles du docteur Labrie, leur ami de cœur, décédé prématurément, à l'âge de 48 ans, d'une pneumonie contractée à l'occasion de la visite des paroisses et des écoles de son comté.

Cette perte était considérable. Dès la session d'automne 1831, la Chambre d'Assemblée, en refusant de voter la liste civile permanente demandée par l'Angleterre, s'engageait dans la voie de l'opposition irréductible. Le projet de publication de l'Histoire du Canada, de Jacques Labrie, après divers atermoiements sera retardé et le manuscrit définitivement perdu lors de l'incendie de la maison Girouard, à Saint-Benoît, en décembre 1837.

#### *Relève partielle du curé Paquin, éducateur et historien*

Le curé Paquin, pour sa part, s'offre pour la relève. Il n'exercera jamais, auprès du gendre du docteur Labrie, le docteur Jean-Olivier Chénier, le rôle que le beau-père aurait pu remplir en le dissuadant

de prendre les armes. Il reprend de plus belle ses illusions d'historien. Il avait rêvé, rien de moins, en compulsant les papiers d'Histoire du Canada de son paroissien, et dans l'admiration de son initiative, que de rédiger une histoire complémentaire de l'Église du Canada.

Ses activités pour doter sa paroisse d'institutions scolaires permanentes eurent plus de succès. En 1829, en conformité avec la loi des écoles de fabrique de 1825, une maison d'écoles pour garçons avait été construite au faubourg Saint-Jacques. Par une lettre en date du 20 juin 1829, M<sup>re</sup> Lartigue, en réponse à la requête des marguilliers, leur permettait de prendre 1,300 livres au coffre de leur fabrique pour une école placée sous le contrôle du curé et des marguilliers. La paroisse dépensa 2,800 livres et le gouvernement remit 1,200 livres d'après l'acte de 1829 (loi des syndics). En 1833, le nom de Messire Paquin apparaît, à côté de celui de Messire Mignault, curé de Chambly, fondateur du Collège de Chambly, et de celui de Messire J.-C. Prince, directeur du Collège de Saint-Hyacinthe, dans la liste des octrois publics, pour un montant de 100 livres, pour lui permettre d'achever la construction de son école.

- Cette année 1833 est une année besogneuse dans la vie du curé de Saint-Eustache. L'augmentation de la population de la paroisse justifiait des agrandissements à l'église. Tous ces projets, longuement discutés depuis 1829, se réalisent enfin dans la concorde. Une allonge de vingt-cinq pieds permettra désormais de loger plus de 240 bancs dans l'église;
- « l'érection de deux tours prolongeant les murs latéraux cacheront désormais la défectuosité du vieux corps de l'église trop bas pour la régularité des proportions et lui donneront une apparence plus digne du Dieu qu'on y adore. » (Requête de 1830.)

Afin de faire accepter avec plus d'empressement ce projet, le curé s'engageait à faire construire un couvent à ses propres frais. Construit en 1833, détruit en 1837, reconstruit en 1838, ce couvent ne devait être occupé par les Sœurs de la Congrégation qu'en 1849, deux années après la mort du curé.

#### *Messire Jacques Paquin, archiprêtre*

Déjà, dès 1824, M<sup>re</sup> Lartigue, évêque à Montréal, proposait à l'évêque de Québec le nom de Messire Jacques Paquin comme archiprêtre. La nomination ne devait venir que le 8 février 1833, signée par M<sup>re</sup> Signay. Le nouvel archiprêtre se voit confier la bonne marche de diverses affaires : l'érection canonique des paroisses de Saint-Benoît, Sainte-Scholastique et Saint-Colomban; des enquêtes canoniques au sujet de la construction ou de la réparation d'églises et de presbytères, à Sainte-Thérèse (1833), à Sainte-Scholastique (1834), à Saint-Hermas, à Sainte-Rose, à Saint-Jérôme des Mille-Iles (1835), à Sainte-Geneviève (1836). Un projet de journal ecclésiastique, auquel M<sup>re</sup> Lartigue semblait donner son assentiment, fut définitivement écarté en 1832 par M<sup>re</sup> Panet et M<sup>re</sup> Signay.

*Prodromes d'insurrection*

Pendant ce temps les nuages et les divisions politiques commencent à s'accumuler. J'ai retrouvé dans la correspondance de M<sup>re</sup> Jean-Jacques Lartigue, en date du 12 décembre 1834, la lettre suivante qui indique clairement la présence à Saint-Eustache de deux groupes bien distincts. La lecture de cette lettre offre le double intérêt de nous renseigner sur l'attitude que préconise l'évêque en pareil cas et sur les responsabilités qu'il désire voir assumer par ses prêtres.

« Je vous renvoie ci-incluse la demande que vous ont faite par écrit plusieurs habitants de votre paroisse sur la teneur de l'annonce d'une messe qu'ils voudraient faire chanter. Il est évident que vous ne pouvez annoncer cette messe en la manière qu'ils proposent sans choquer les sentiments de plusieurs de leurs co-paroissiens et sans déshonorer votre ministère par l'assomption patente d'un parti en politique. Il vous est facile de faire sentir aux intéressés que si vous adhérez à leur demande, dès le lendemain ceux du parti opposé auraient droit de vous demander à leur tour l'annonce absolument contraire d'une autre messe, et qui serait conforme à leurs prétentions politiques, sans que vous puissiez raisonnablement les refuser, puisque vous n'êtes pas juge entre les deux partis. La seule annonce que je permettrai en pareille circonstance serait celle-ci : Tel jour, à telle heure, nous chanterons dans cette église une messe d'actions de grâces, demandée par plusieurs particuliers de cette paroisse. Mais s'ils ne veulent pas de cette manière, restez tranquille.

« P.-S. Autre chose. Dans un cas aussi clair que celui de l'annonce maladroite qu'on vous a demandée à faire dans votre église et que vous aviez déjà déclaré justement aux requérants être impensable, pourquoi compromettre inutilement votre supérieur en provoquant une réponse de sa part sur cette affaire ? Les supérieurs ne doivent être mis ainsi en avant que dans les cas douteux et qui sortent de la voie ordinaire, pour vous appuyer de leur autorité quand les plaignants se sont directement adressés à eux. Hors de là c'est leur donner de l'odieux à pure perte dans une chose qui vous regarde personnellement. »

J.-J. Lartigue

12 décembre 1834 - Lettre à Jacques Paquin, archiprêtre.

*De l'insurrection des esprits à l'insurrection armée*

« Ne pas être juge entre les deux parties ! » Le curé Paquin en était-il vraiment capable ? Son tempérament sanguin fort prononcé l'entraînait souvent à des violences de paroles et les positions qu'il avait prises pendant les années de luttes politiques ne lui facilitèrent pas la tâche de modérateur au moment de l'insurrection armée.

Au regard de l'histoire Messire Jacques Paquin fait donc quelque peu figure de « bureaucrate » ; il faut dire que la présence et l'activité de son « patriote » voisin, l'abbé Etienne Chartier, curé de Saint-Benoît, invitent et inclinent les esprits à un classement peut-être trop sommaire.

Pour sa part, M<sup>re</sup> Lartigue profita du banquet du sacre de M<sup>re</sup> Bourget pour donner à son clergé des directives précises : « Dans les circonstances où se trouve le pays, les pasteurs doivent faire tous leurs efforts pour rétablir la charité et l'union parmi leurs ouailles; ils doivent représenter à leurs paroissiens qu'il n'est pas permis de se révolter contre l'autorité légitime, ni de transgresser les lois du pays; ils ne doivent pas absoudre dans le tribunal de la pénitence ceux qui enseignent de violer ces lois. » L'autorité religieuse fit suivre cette déclaration de quelques lettres aux curés de Saint-Benoît et de Saint-Eustache, leur disant : au premier, la peine que lui cause sa conduite peu conforme aux principes de l'Eglise; et au second, de faire comprendre à son voisin, le curé de Saint-Benoît, la terrible responsabilité qu'il accumule sur ses épaules. « J'ai ressenti un profond chagrin, écrit-il à M. Chartier, en voyant que vous vous mettiez au blanc. Vous seriez étonné d'apprendre ce qu'on vous impute, et quels sont les propos que l'on vous fait tenir. En attendant que je puisse librement et amicalement converser avec vous là-dessus, je vous conjure de vous retirer de cette mêlée et de considérer que vous avez une autre espèce de guerre à faire plus glorieuse et plus en harmonie avec les services de votre saint état. » (10 juillet 1837)

L'abbé Emile Dubois, l'historien du « Feu de la Rivière du Chêne », note quelques-uns des nombreux et réels excès auxquels se livrèrent les patriotes du camp de Saint-Eustache. Monsieur Paquin lui-même les signale dans ses écrits et M<sup>re</sup> Lartigue dans une lettre à l'évêque de Québec parle, lui aussi, « des vagabonds de Saint-Benoît, de Sainte-Scholastique et d'une partie de Saint-Eustache qui pillent et volent partout ». « Mais je pense, ajoute-t-il, que si les troupes ne vont pas les attaquer chez eux, les surveillant seulement de loin et les laissant se consumer d'eux-mêmes, ils seront bientôt débandés. »

La désertion du camp de Saint-Eustache, à certains jours du début de décembre, sous la seule influence de M. Paquin, donne raison à l'évêque de Montréal. Mais l'armée anglaise, sous les ordres de Colborne, est déjà rassemblée pour la journée sinistre du 14 décembre 1837.

*« Pastor invictus » - On reconstruit*

Nous pouvons difficilement concevoir, à cent vingt-cinq ans de distance et dans le contexte d'un monde si différent d'autrefois, l'ampleur de la consternation qui suivit toute cette tragédie. Désolation temporelle; désolation spirituelle tout aussi bien. Pour le curé Paquin et pour ses paroissiens, tout était à refaire. Il s'emploie d'abord au plus pressé : faire cesser la violence et le brigandage. « Les gens de Gore et de Chatham sont coupables de grande rapine », devait écrire M<sup>re</sup> Lartigue. La célébration de la messe se fait dans des maisons d'écoles et des maisons particulières. Il faut également desservir la paroisse de Saint-Benoît, victime d'un vandalisme éhonté et privée de son pasteur. Déjà surgit dans la pensée du curé Paquin la volonté d'obtenir les indemnités nécessaires à la reconstruction. La publication du « Journal historique des événements arrivés pendant la rébellion du comté des

Deux-Montagnes, depuis les soulèvements commencés à la fin de novembre jusqu'au moment où la tranquillité fut rétablie » (opuscule de 96 pages, attribué parfois à M. Desève, son vicaire) s'inspire visiblement de cette intention : obtenir du Gouvernement une indemnité, en montrant que bien peu de ses paroissiens s'étaient ralliés aux Patriotes et que ceux-ci avaient été leurrés par des chefs étrangers pour la plupart à notre nationalité.

L'examen des comptes publics de la fabrique nous révèle l'extrême minutie du curé comptable : le montant de la vente des bancs pour l'année 1837 est diminué du vingt-quatrième. Dès 1838, le couvent est reconstruit afin de permettre son utilisation comme chapelle. Une souscription par petites sommes, de vingt sous à un écu, rapporte 216 livres et six sous. Le curé pour sa part défraie le coût de tout le bois de charpente.

La reconstruction de l'église accuse un retard. Les projets de division de la paroisse et l'érection subséquente de la paroisse de Saint-Augustin en sont la cause. Messire Charles Ducharme, curé de Sainte-Thérèse, est chargé de cette desserte avant la nomination de son premier curé, l'abbé Desève, vicaire de Saint-Eustache. Ce fut l'un des moments les plus pénibles de la vie du curé Paquin. La correspondance échangée à cette époque avec M<sup>re</sup> Bourget nous révèle une situation tendue. Dans une lettre en date du 5 avril 1841, M<sup>re</sup> de Montréal lui fait part de plaintes reçues : « ... il ne prend pas soin du cimetière et même de l'ancienne église abandonnée aux animaux; il laisse les enfants de chœur jouer, rire, se bousculer pendant les offices religieux; enfin il prêche rarement, bien qu'il ait de la facilité pour le ministère de la parole. » Il le conjure de mieux s'acquitter de ses devoirs envers sa paroisse « qui a déjà été désolée au temporel sans souffrir de la désolation spirituelle ».

Pourtant, dès le 27 décembre 1840, par un acte notarié, le curé Paquin avait consenti un emprunt de 10,000 livres (ancien cours) à la fabrique, pour assurer la restauration de l'église. Le 30 septembre 1841, dans une lettre au curé Paquin, M<sup>re</sup> Bourget se réjouit de l'achèvement de l'église qu'il viendra bénir le 14 octobre. « Fasse le ciel que cette solennité console vous et vos paroissiens après tant et de si grandes tribulations par lesquelles vous êtes passés. »

Une question ici se pose : quelle a été l'ampleur de cette restauration et partant des dégâts causés par l'incendie ? Il arrive souvent que des visiteurs, et même des paroissiens nous posent des interrogations relativement à la présence d'éclats de pierre causés par les balles anglaises sur la façade de l'église actuelle. À cela nous pouvons répondre d'abord en rappelant que les deux dates 1833-1843 sont inscrites sur le fronton de l'église, que le livre des comptes de la fabrique, pour 1841, indique le montant versé « pour couvrir la vieille église et les tours », enfin que l'inventaire des biens, meubles et immeubles de la Fabrique de Saint-Eustache, en date du 10 juillet 1845, tel que préparé par le curé Paquin, se lit comme suit : « Une église en pierre bâtie en 1782 par M. Perrault. Allongée de 25 pieds, deux tours surmontées

de deux clochers à deux lanternes couverts en fer blanc avec coupoles et flèches. La façade du portail et des tours est en pierre de taille de deux entablements d'ordre grec ionique et dorique par M. Paquin, curé, en 1833, brûlée par le général Sir John Colborne, surnommé le vieux « Bruleau », 14 décembre 1837; rebâtie et améliorée sous la direction du même curé (1840) et achevée, quant au dehors en 1845. Cette église a été estimée à L. 7,000 avant sa destruction, elle en vaut mieux maintenant quant à l'extérieur<sup>1</sup>. »

#### *Les dernières années*

En 1843, le curé Paquin, curé bâtisseur s'il en fût, cède la place de nouveau à cet autre personnage, celui que le R.P. Thomas-Marie Charland, o.p., s'est appliqué à nous faire connaître, qui rêvait, rien de moins, que de devenir grand historien. Le 12 janvier, M<sup>re</sup> Bourget, par lettre, lui permet de faire le tour du diocèse et d'aller dans celui de Québec pour faire des recherches dans le but, affirme-t-il, de donner une Histoire ecclésiastique du Canada « que vous exécuterez d'une manière honorable pour la religion et pour votre pays ». C'est alors, pour Messire Jacques Paquin, un moment d'euphorie. Mais bientôt c'est le rappel à des nécessités plus urgentes et... le rappel tout court, signifié d'abord par un billet du 29 août. L'évêque de Montréal explicite davantage son geste dans une lettre du 28 septembre : « Avant tout le royaume des cieux, pensez-y. Car vous serez jugé non pas sur vos qualités d'historien, philosophe, littérateur, mais sur vos devoirs de pasteur. »

Le curé Paquin en conservera autant d'entêtement que d'amertume. Il récapitule lui-même, pour notre information, dans une longue lettre à son évêque, toute cette « petite histoire » :

« Cette intimation de ne pas négliger ma paroisse semble m'interdire le temps et les moyens de faire imprimer mon ouvrage : car il ne me reste rien d'autre chose à faire. Ce qui paraît confirmer cette entente, c'est d'abord mon rappel précipité de Québec, en 1843, ensuite les recherches incessantes que fait, depuis cette époque, le P. Martin sur l'Eglise du Canada, puis encore les extraits faits furtivement chez moi et en mon absence sur des brouillons... Votre grandeur m'avait permis en 1843 de prendre tout le temps que je voudrais pour compléter mes recherches historiques dans les diocèses de Québec et de Montréal. Ai-je négligé pour cela le soin de ma paroisse ? N'est-ce pas moi qui ai fait relever de leur cendre l'église, presbytère, couvent et les édifices paroissiaux de Saint-Eustache et ai même conduit tous les travaux, malgré la misère de ma pauvre paroisse ruinée par le pillage, la conflagration et le morcellement de la meilleure partie de son territoire en opposition aux réclamations de plusieurs des habitants qui passent encore à travers leur ancienne paroisse pour aller dans celle

<sup>1</sup> En janvier 1853, la Commission d'Indemnité aux victimes de 1837 accordait à la Fabrique de Saint-Eustache, le montant de 2,312 livres, 10 sh. (cours actuel du pays).

qu'on leur impose de force ? J'ai fait bâtir plus de six maisons d'écoles de fabrique et mis sur pied onze écoles catholiques que je surveille seul. N'ai-je pas fait une foule de voyages, de frais, de missions, dans une des côtes de ma paroisse pour en éloigner les misérables suisses ? Dans le moment même, j'y fais ériger une chapelle pour cette fin. Ai-je besoin de dire que j'exerce les autres fonctions du ministère curial ? que je fais les frais des retraites, etc. Pourquoi donc cet ultimatum, cette allusion de philosophe, ces menaces et enfin ce revirement contre moi ? Je sais bien, Monseigneur, que je suis un pauvre misérable sans recommandation, mais ce n'est pas en ravalant, en avilissant ou dégradant un homme qu'on en fait quelque chose car l'opprobre avilit l'âme et flétrit le courage. »

Et M<sup>re</sup> Bourget de répondre (30 mai 1845) : « Tout ce que j'ai à vous demander et à exiger de vous c'est que vous ne négligiez pas le soin de votre paroisse pour le désir de donner au monde une nouvelle histoire. »

Le 19 octobre 1847, Messire Jacques Paquin rédigeait et signait le dernier acte qui figure dans les archives paroissiales de Saint-Eustache. Le mardi 7 décembre 1847, à 3 heures p.m., il décédait à son presbytère, à l'âge de 56 ans. Il fut inhumé en dessous du sanctuaire de son église paroissiale, le 13 décembre suivant. Monseigneur Bourget et le personnel de l'évêché étaient en retraite; seuls quelques curés des paroisses voisines — Sainte-Rose, Saint-Benoît, Saint-Martin, Saint-André — ont signé l'acte de sépulture.

Monsieur Louis-Edouard Bois, dans son Garde-note historique (déposé aux Archives du Séminaire de Nicolet) a rédigé sous cette forme la notice qu'il consacre au curé Paquin. « C'était un homme d'une grande activité. Son infatigable énergie le portait à s'occuper de tout. Ce serait une injustice néanmoins à la mémoire de ce prêtre laborieux de juger de ses essais littéraires d'après le progrès de la science actuelle plutôt que d'après l'état de la littérature à l'époque où il traçait laborieusement ses vues.

« Disons toutefois que promoteur zélé, intelligent et éclairé de l'éducation et aussi de l'agriculture, il a laissé des traces de ce que pouvaient dans ces temps difficiles des hommes dévoués. »

Une inscription gravée sur granit a été apposée sur le mur latéral ouest de l'église de Saint-Eustache. Ce geste fut provoqué, semble-t-il, par l'idée du monument Chénier, souscrit en grande partie par la population du comté des Deux-Montagnes et érigé au carré Viger, à Montréal. C'était aux jours fiévreux de l'affaire Riel. Jusque dans sa tombe — trente-huit ans après son décès — la mémoire d'un prêtre, Messire Jacques Paquin, qui fut d'abord un curé de paroisse actif et zélé, risquait d'être compromise en l'opposant indûment aux champions imprudents, mais sincères, de nos libertés politiques.

M<sup>re</sup> Louis-Joseph RODRIGUE, P.D.  
curé (13<sup>e</sup>) de Saint-Eustache, P.Q.

**Histoire** Cet article de l'abbé Potvin est tiré de la revue CULTURE (1938)

## L'AUMONIER DES PATRIOTES DE 1837

On se doute un peu qu'il s'agit de M. Étienne Chartier, curé de Saint-Benoît<sup>1</sup>. Il mérita ce titre « d'aumônier des Patriotes » pendant quelques semaines. Il avait été le premier directeur du Collège de Sainte-Anne et ensuite curé de Saint-Jean Deschaillons, ma paroisse natale : j'avais donc deux raisons personnelles de m'intéresser à lui. En voici d'autres plus sérieuses. Au moment où l'on parle un peu partout des Troubles de 1837-38, il faudrait que fût écrite, et de façon plus complète, l'histoire de ces événements. J'ai voulu faire mon humble part en rédigeant ces quelques pages sur un des moins connus parmi les principaux Patriotes, sur un patriote typique chez qui on peut retrouver toutes les nuances du patriotisme de ce temps, depuis le plus violent jusqu'au plus orthodoxe.

Mais on comprendra que je ne tente pas une biographie, ni même un chapitre complet de cette vie. Tout au plus veux-je essayer une esquisse sur l'évolution des idées et des sentiments patriotiques de M. Chartier. M. Chartier a évolué moins brusquement que d'autres. Il a passé par des phases que je voudrais souligner. On n'attendra donc pas une apologie ou un réquisitoire, mais un essai de *psychologie patriotique*, si l'expression n'est pas trop ambitieuse.

### I. La formation d'un patriote

La formation du futur abbé Chartier ne laissa pas plus à désirer que celle de la plupart de ses contemporains.

1. Cf. l'article qu'a publié M. Aegidius Fauteux dans la *Patrie* du 9 décembre 1933. Je dois beaucoup à M. Fauteux ; je lui ai emprunté tout ce qui a pu m'aider à suivre l'évolution des idées patriotiques de M. Chartier. Ou le devinera sans que je le dise chaque fois que je fais ces emprunts. Pour le reste, je me suis servi abondamment des papiers Chartier dans la collection Bois, aux archives du séminaire de Nicolet.

Né à Saint-Pierre de Montmagny, en 1798, il fut élevé dans un milieu médiocrement anglophiles. Je n'en veux pour preuve que l'attitude de Saint-François, de Saint-Thomas, de Saint-Pierre, de Saint-Vallier et de Berthier quand ces paroisses furent occupées par les Bostonnais, en 1775 et 1776. Dans le journal des enquêteurs Baby et Taschereau, on voit qu'une cinquantaine des habitants de Saint-Pierre aidèrent les Bostonnais. Parmi eux, trouvaient le père de M. Chartier, Jean-Baptiste, et ses oncles Picard. J'imagine que vingt-cinq ans après, on ne devait guère aimer davantage les Anglais, dont l'attitude se faisait de plus en plus tyrannique. Étienne Chartier a dû en entendre de sévères sur le compte de l'oligarchie, durant son enfance. Mgr Plessis luttait alors contre Craig, l'Assemblée contre le Conseil et le Gouverneur; Bédard et Taschereau étaient emprisonnés, le *Canadien* confisqué; les journaux anglais ne tarissaient pas d'injures contre les Canadiens français. Que de sujets de conversation dans les familles de Saint-Pierre!

Quand Étienne Chartier fut envoyé au Séminaire de Québec, en 1812, il ne devait pas trouver, du moins autour de la maison, une atmosphère de loyalisme intense. C'était, sans doute, le temps de la trêve de 1812-14, mais, tout de suite après, se réveillèrent les luttes parlementaires. Une classe moyenne montait pour réparer la trahison des seigneurs inféodés de plus en plus au pouvoir. Cette classe nouvelle se préparait dans le Séminaire à continuer la lutte soutenue par les Papineau et les Viger. Pendant qu'il étudiait, Étienne Chartier pouvait entendre les éclats de voix des députés, là à deux pas, de l'autre côté de la rue et du mur, où le Parlement siégeait dans l'ancien palais épiscopal. Les échos n'apportaient pas précisément des professions de foi et d'amour à l'égard des Anglais. Débats sur les subsides, essais de législation scolaire, discussions constitutionnelles, tout revenait à la grande question: une oligarchie asservirait-elle une immense majorité sans que celle-ci résistât? L'écoulier du Séminaire dut apprendre alors une partie de ce vocabulaire outrancier qu'il emploiera plus tard. Il s'habitua à parler « d'asservissement, de tyrannie, de libertés populaires, de droits naturels, etc. ». Ces mots révélaient chez le jeune Chartier un terrain bien propre à la germination de sentiments généreux jusqu'au désordre, inclusivement.

L'on sait que dans toutes les discussions les jeunes mettent une logique brutale qui se traduit par les expressions violentes, aussi longtemps que l'intérêt ou l'expérience ne les fait pas rentrer dans la modération.

Imaginons donc l'état d'esprit d'un Étienne Chartier au sortir du Séminaire, en 1818. Ses succès peuvent lui faire croire qu'il aura un rôle à jouer dans la lutte qui se livre pour le relèvement de sa race. Le présent est un cercle fermé où l'on ne trouve guère d'espoirs de victoire immédiate. Mais le jeune Chartier a deux forces en lui: son amour pour ses compatriotes et — disons le mot — sa haine des Anglais, de ceux, du moins, qui conduisent le pays. Tout depuis qu'il est au monde a contribué à la lui inspirer. L'avenir! mais il est dans ce Papineau qui concentre en lui la force de tous les députés, défenseurs anonymes de la race, la force de tous les Patriotes silencieux des villes et des campagnes. Lui, Chartier, doit rêver de prendre rang dans cette armée dont les campagnes commencent à peine, au risque même de se perdre dans la troupe qui suit Papineau, l'*homme-principe*, comme il l'appellera plus tard.

Dans ces dispositions, Étienne Chartier fait son droit à Montréal, de 1818 à 1823. Dans le même temps, il accepte le poste de rédacteur en chef du *Nouveau Canadien* ressuscité à Québec, en 1820. Ce journal vécut quelques semaines seulement. (Cf. B. SULTE, *Mélanges historiques*, vol. 14, p. 11). Si nous ignorons la façon dont il a passé ses cinq ans d'études légales, nous savons très bien dans quel milieu il a vécu alors. Québec aux idées plus modérées, plus latentes du moins et plus silencieuses, pouvait avoir développé les sentiments patriotiques du jeune Chartier; il lui avait surtout amassé au fond de l'âme des tendances violentes qui ne demandaient qu'une atmosphère favorable pour se manifester.

Montréal — le Montréal de 1820, je veux dire — offrait un magnifique « climat de culture » pour ce patriote en possibilité. Les étudiants en droit y étaient, ou seront bientôt, les Lafontaine, les Morin, les Cartier d'avant 1837. Et l'on sait les violences verbales auxquelles s'entraînaient ces jeunes, à la suite de Papineau, dont Montréal était d'ailleurs le domaine incontesté. On imagine donc facilement que le jeune Chartier, au tempérament extrémiste, se sentait parfaitement à l'aise dans ce milieu qui n'était pas loin d'être un

centre révolutionnaire... ou le sera, en tous cas, peu d'années après.

Cinq ans dans cette atmosphère où l'opinion surchauffée menace d'éclater à chaque instant ! En voilà assez pour expliquer une bonne partie des écarts du futur patriote. Notons aussi que l'horizon politique est loin de s'éclaircir et laisse prévoir déjà un soulèvement. 1818-1823, c'est l'époque des luttes de plus en plus acerbes à la Chambre, dans les réunions publiques, dans les journaux surtout entre les Patriotes et les Bureaucrates. C'est le temps des *bills* d'éducation toujours votés et toujours rejetés par le Conseil ou par le Gouverneur. C'est l'époque par excellence des abus du fonctionnarisme passé presque exclusivement aux mains d'une minorité hostile ; l'époque surtout du Projet d'Union de 1822 destiné, et publiquement, à noyer la nationalité française et même le catholicisme.

Vraiment, il y avait ample matière à expliquer les révoltes du jeune Chartier. Il dut alors, comme tous les jeunes sortis des collèges, ne voir qu'un aboutissement à ses études de droit : la carrière politique pour la défense de sa race. Il serait élu député. Il se prépara sans doute à la parole publique, écrivit dans les journaux de ces articles qui peuvent nous paraître trop durs, mais dont la violence ne saurait être attribuée à la seule inexpérience verbale.

Remarquons enfin que les idées patriotiques devenaient facilement révolutionnaires chez les intellectuels nourris de livres français du 18<sup>e</sup> siècle. Ce serait toute une histoire à écrire que celle de l'ambiance doctrinale où vécurent ces futurs patriotes, dont beaucoup étaient ou devinrent des *esprits forts*. Étienne Chartier, dans cette atmosphère, pouvait devenir un libre-penseur. Il y a sûrement pris le goût des expressions et des situations violentes.

Voilà donc comment apparaît le futur patriote quand il est reçu avocat, en 1823. Il sera un fervent auditeur des assemblées tumultueuses, des discours prononcés au Champ-de-Mars ou dans la vallée de la rivière Chambly. Des idées fausses, mais sincères, bouillonnent dans sa tête et ne demandent qu'une occasion pour faire explosion. On l'imagine prêt à la lutte jusqu'aux extrêmes.

Pourtant nous le retrouvons quelques mois après (1825) professeur à l'Assomption. Il a établi une école « au-dessus de la moyenne, avec un succès qui lui mérita la con-

fiance universelle », d'après le témoignage du Docteur Meilleur. La même année, Mgr Plessis lui refuse l'admission au Grand Séminaire afin de le laisser à son école « commencée sur une si grande échelle ».

M. Chartier ne faisait rien à moitié. Il constatait l'état déplorable de nos écoles ; il savait les projets de lois scolaires votés à la Chambre et bloqués au Conseil. Il devait comprendre que la Loi des Écoles de Fabrique avait à vaincre d'insurmontables difficultés à cause du mauvais vouloir de la minorité anglaise toute puissante. Toujours cette oligarchie détenant les places et le pouvoir ! Il s'y heurtait dans sa nouvelle position comme il s'y était heurté partout ailleurs depuis qu'il était au monde.

C'est sans doute durant ce temps qu'il étudia tous les systèmes d'enseignement étrangers, dont il montra plus tard une singulière connaissance. Il dut aussi lire et écrire beaucoup pour acquérir cette remarquable maîtrise du français qu'il atteste dans ses écrits. Mais il semble que le professorat ne fut pour le jeune Chartier qu'une sorte de « postulat » au Grand Séminaire de Québec. Il y entra après plusieurs instances et à la mort de Mgr Plessis.

Voici donc Étienne Chartier étudiant en théologie, au début de 1826. Il ne le sera même pas trois ans puisqu'il recevra la prêtrise en décembre 1828. Que furent ses études ? Réussirent-elles à mettre un peu d'ordre dans ses idées politiques accumulées au petit bonheur et au milieu de passions violentes ? Lui-même fera plus tard un aveu qui permettra de juger ses études théologiques. Il écrira en 1841, dans sa lettre de rétractation :

Les passions politiques, les passions que j'appellerai publiques, aveuglent comme toute passion individuelle. Chez moi, l'étude du droit public a précédé celle de la théologie et j'ai apporté à cette dernière un esprit préoccupé et déjà vicié par les notions trop relâchées de publicistes qui trop généralement, dans leurs spéculations, sont dupes d'eux-mêmes, à leur insu peut-être, en écoutant trop ce sentiment déréglé d'indépendance si naturel à l'orgueil toujours impatient du joug de l'autorité.

L'abbé Chartier l'avoue donc, ses études théologiques furent faussées par ses connaissances antérieures. Disons plutôt que sa philosophie politique s'est d'abord nourrie d'erreurs doctrinales. Rien de surprenant que ses sentiments lui aient fait chercher dans les études théologiques,

par malheur tronquées, une sorte de justification des doctrines qui l'avaient comme « imbibé » depuis son enfance. Il a dû s'arrêter spécialement à la thèse « de la résistance aux lois injustes ».

Car, il faut toujours y revenir, le patriote de 1837 n'est pas apparu comme un phénomène subit. Il a été formé, — faussement si l'on veut, mais formé quand même, — et de longue main, par de multiples influences qui tiennent au temps et aux milieux.

Remarquons pourtant que l'abbé Chartier ne fut pas un séminariste en marge de l'orthodoxie ni partisan échevélé des doctrines subversives. Mais les idées fausses qui avaient déjà poussé dans cette âme ardente continuaient à croître à côté des idées saines et à se nourrir à leur dépens. Les contemporains de M. Chartier ont fréquemment déclaré qu'il fut toujours un prêtre pieux et irréprochable et d'un caractère très aimable. Nul doute que durant ses années de Séminaire on ne vit pas en lui le patriote extrémiste de 1837.

Les idées patriotiques se réveillèrent plus fortes quand, en 1829, après quelques mois de vicariat à Saint-Gervais, M. Chartier devint premier Principal du nouveau collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

On se rappellera que je m'en tiens à l'évolution des idées patriotiques de M. Chartier et que je laisse de côté ce qui serait d'une biographie proprement dite.

Dès son arrivée à Sainte-Anne, il se donna pour but de travailler au relèvement, à la libération de sa race par l'éducation. Ce qui explique son discours prononcé à l'inauguration du Collège. On sait le retentissement qu'il eut à cette époque. En un autre temps, il aurait passé inaperçu. 1829 était bien près de 1834 et des 92 Résolutions. On était en pleine crise parlementaire. Papineau se faisait l'adversaire de plus en plus violent du Gouverneur et du Conseil. Par contre, un groupe de Canadiens français devenait chaque jour plus modéré. On les attaquait avec violence ces « traîtres à la race ». Ce sont eux surtout qui firent au discours de l'abbé Chartier une réclame qu'il ne méritait sûrement pas.

Il était, sous une forme assez modérée encore, un exemple des exagérations verbales de l'époque. Voici du reste la partie la plus révolutionnaire :

Le Canada, disait-il, a le besoin le plus urgent de l'éducation : il suffit pour s'en convaincre de jeter un regard autour de nous. Environné d'une population étrangère différente avec nous de religion et d'habitudes, fière de sa puissance et de sa prééminence sur les autres nations... quelle sympathie pouvait-on attendre entre ces fiers Bretons et une province sortie d'une nation ennemie et toujours rivale ? Quelle déférence, quel respect pouvait-on attendre d'eux pour une province que leur intérêt et leur orgueil leur suggèrent de regarder et de traiter en province conquise ? Ils devaient naturellement tendre à établir en Canada l'ilotisme politique... Forts d'une supériorité que leur donnait une éducation supérieure à celle de la masse des Canadiens, qu'est-ce que ceux-ci pouvaient attendre d'eux ? Le mépris qu'ils ne nous ont pas épargné depuis la conquête. Qu'est-ce donc qui sauvera le Canada du mépris, de la dégradation, de l'esclavage politique ? L'éducation...

Vraiment, si l'on retranche les termes violents (et encore !), je ne vois pas ce qu'on pourrait trouver à reprendre dans ce texte, simple constatation de faits abondamment démontrés depuis soixante-dix ans.

Ce fut pourtant dans les journaux anglais une clameur formidable. Les journaux français ripostèrent. Les uns voulaient au moins l'exil pour M. Chartier. Les autres répliquaient que « le pays entier se lèverait pour le défendre ».

La suite fut moins épique, selon le récit d'un contemporain :

Les évêques (Panet et Signay) firent monter M. Chartier à Québec. Il alla d'un saut héberger chez Hector-S. Huot, où se trouvait aussi l'avocat Louis-H. Lafontaine, qui lui dit de *se bien peigner* et d'aller directement voir le Gouverneur (Kempt). « Je n'avais pas lu votre discours, lui dit le Gouverneur ; je l'ai lu depuis ; je n'ai rien à y redire. Mais vos évêques semblent mécontents du ton que vous avez pris... » Le tout se termina par une grosse gronderie de Mgr Panet à M. Chartier<sup>1</sup>.

Pour finir, les évêques et M. Painchaud, supérieur du collège, écrivirent leur désapprobation au Gouverneur. Kempt répondit et, dans une lettre qu'il envoya en Angleterre, il déclara que la chose lui paraissait de bien mince importance.

Pendant ce temps, le Principal avait repris sa besogne. En homme qui ne fait rien à moitié, il voulut appliquer

1. M. l'abbé L.-E. Bois, *Archives de Nicolet*.

une méthode nouvelle d'éducation. Déjà, il avait rédigé, au Grand Séminaire, un programme scolaire détaillé, fruit de ses études et de ses expériences de l'Assomption. C'était toujours le patriote qui voulait travailler au salut de sa race. Il a constaté que les écoles françaises sont lamentablement arriérées. Il veut donc une réforme de l'enseignement. Il désire mettre ses compatriotes à même de prendre et de tenir leur rôle dans le gouvernement du pays. Comme il est maintenant à la tête d'une maison d'enseignement secondaire, il visera à former des chefs. De là un programme d'éducation, nouveau au Canada mais non en Europe.

Il est étrange de voir avec quelle légèreté on juge tel ou tel homme pour peu qu'on ait des préjugés contre lui. Tous ceux qui ont parlé du système d'éducation tenté par M. Chartier pensaient d'abord au patriote de 1837. Ils ont affirmé que c'était un système utopiste marquant bien l'inexpérience et le manque de prudence de son auteur. Pourtant, ce programme n'est pas utopiste, au moins dans ses principes fondamentaux. Il est simplement l'application chez nous du système anglais Bell-Lancaster, qui faisait fureur en Europe depuis des années déjà. Un grand éducateur, le Père Girard, organisa l'éducation en Suisse absolument sur le même système, vers 1820. En Suisse, on a crié au miracle, au Canada on a fait partager au système l'impopularité future de son auteur. À relire le programme de M. Chartier et celui du Père Girard, on croirait qu'ils ont été copiés l'un sur l'autre.

M. Chartier voulait surtout former ses élèves à tirer profit de la Constitution Britannique. Toujours les mêmes préoccupations patriotiques, dont il ne faut pas trop blâmer les exagérations si on se rappelle qu'alors on conservait encore l'espoir du salut par la lutte constitutionnelle. Que les résultats aient paru un échec, il faut en rejeter la faute bien plus sur les circonstances que sur le système lui-même ou sur son auteur.

En somme, le Principal patriote était en avant de son temps et les idées avancées accumulées au fond de son âme donnaient à ses actions et à ses paroles une teinte de radicalisme qui effrayait autour de lui. Un an après son arrivée à Sainte-Anne, il demanda à partir pour le ministère paroissial.

## II. Le curé patriote

En 1831, M. Chartier était nommé curé de Sainte-Martine de Chateauguay. Il est intéressant de noter que cette région fut le centre principal de l'insurrection de 1838. Déjà à son arrivée, le nouveau curé devait y trouver une atmosphère assez favorable au développement de ses sentiments patriotiques.

En 1833, il était transféré à Saint-Pierre-les-Becquets, et devait desservir Saint-Jean Deschaillons. Là encore, il vécut dans un milieu assez patriote pour fournir un des chefs des insurgés : le capitaine Mailhot. Des difficultés d'église à construire lui rendirent bientôt le séjour impossible. Il partit pour la cure de la Rivière-du-Loup. Avant son départ, on lui présenta une adresse qui parlait « de ses vertus, de sa vie angélique et du bien qu'il avait fait à la cause de la religion ». On affirmait que le déplacement était dû surtout à « son patriotisme et à une divergence d'opinion politique ». La réponse du curé est caractéristique de sa manière. Il fait déjà la distinction entre l'autorité et la personne qui en est revêtue. La conclusion ouvre une large fenêtre sur les futures attitudes du patriote.

Je n'ai point le désir, disait-il à propos de ses opinions politiques, de froisser celles de qui que ce soit. Je demande seulement qu'il me soit permis d'avoir les miennes impunément.

Il se le permettra lui-même dans quatre ans, mais ce ne sera pas impunément. Dès maintenant, nous pouvons voir que le patriote n'a pas renoncé à s'intéresser aux problèmes politiques.

Ils devenaient de plus en plus brulants et bruyants. C'était la lutte à mort entre Papineau et Lord Aylmer. Les 92 Résolutions allaient devenir le bréviaire du patriote (1834). La situation paraissait sans issue et le heurt constitutionnel était à l'état chronique. Pour un ardent comme M. Chartier, la difficulté devenait un stimulant de plus et une invite aux violences verbales.

Nous ne voyons pas qu'il ait explosé durant cette année de ministère à la Rivière-du-Loup, un des coins les plus paisibles du district de Québec. Mais il est bientôt nommé curé de Saint-Benoît. Voilà le milieu où il donnera toute

sa mesure, dans le plus mauvais sens. Le curé deviendra ici formellement patriote, dans toute la force du terme. Plus que jamais l'atmosphère favorisera chez lui l'éclosion des sentiments extrémistes et des erreurs doctrinales. N'oublions pas cependant qu'il a toujours cru marcher au nom d'une philosophie politique orthodoxe.

Saint-Benoît est à ce moment (1836) un des principaux centres de l'agitation. Des assemblées s'y tiennent comme à Sainte-Scholastique. C'est là que Chénier vient prêcher la révolution. D'ailleurs, toute la région des Deux-Montagnes est en effervescence. Que le curé Chartier ait d'abord voulu se tenir hors de l'agitation, c'est possible. Mais, à la longue, ses sentiments longtemps contenus montent à la surface. Les termes de violence qu'il lit et entend partout font renaître en lui l'étudiant en droit, disciple ardent de Papineau. On se plaint quelquefois de sa tiédeur ou de ses hésitations : une lutte se livre entre sa conscience et son patriotisme faussé. Celui-ci l'emporte. L'armature théologique cède sous la poussée des passions, et la prédication patriotique commence.

C'est qu'aussi les nouvelles enthousiastes arrivent des assemblées de la rivière Chambly. L'on pense bientôt que tout le pays est soulevé. Et les raisons ne manquent pas de faire croire qu'il s'agit de légitime défense contre des lois injustes. A quoi avait abouti la lutte constitutionnelle, la seule permise jusque-là ? A rien, disait-on. Il ne restait donc plus que la résistance armée. Et puis, on se disait qu'il y allait de l'avenir de la religion elle-même. Le pouvoir était illégitime parce que servant les intérêts d'une oligarchie contre l'esprit de la constitution. L'Angleterre nous laissait le soin de nous défendre puisqu'elle répondait à peine aux plus justes réclamations que nous lui adressions depuis longtemps sur nos droits essentiels.

Ceci suffirait à expliquer que M. Chartier ait pris des accommodements avec sa conscience. (Il a toujours affirmé l'avoir délicate sur les autres points.)

Le curé de Saint-Benoît devient donc un des chefs des Patriotes. Il est désormais membre de l'état-major, qu'il prétend avoir été nommé par Papineau lui-même ; on lui donne et il accepte le titre d'« aumônier des Patriotes du Nord ». Il y va de discours enflammés, et quelques heures

avant la bataille, il harangue une dernière fois les troupes dans le camp de Saint-Eustache.

Après, son rôle devient moins glorieux, s'il faut en croire le récit de l'abbé Paquin, qui, d'ailleurs, ne l'a jamais ménagé. Un fait reste assuré : M. Chartier, à la vue des troupes qui cernent le village de Saint-Eustache, constate que la partie est perdue avant même d'être engagée. Il voit qu'il s'est trompé sur l'étendue du soulèvement. C'est la débandade de ses idées patriotiques. Et peut-être un réveil brutal de sa conscience. Il s'est grisé de grands mots : ces grands mots ne répondent plus à la réalité. C'est le retour au bon sens. Il s'enfuit de Saint-Eustache à Saint-Benoît. De là, il gagne Berthier, traverse à Sorel et, par les Cantons de l'Est, atteint la frontière américaine au début de 1838. En juin, il est porté sur la liste de ceux qui sont proscrits sous peine de mort. Le curé patriote passe l'année 1838 dans la Pensylvanie et le New-Jersey, occupé au ministère. Il semble guéri des aventures. Mais il rejoint bientôt le groupe des Réfugiés qui préparent, sur la frontière, un nouveau soulèvement après l'échec lamentable de novembre 1838.

En 1839, M. Chartier est plus patriote que jamais. Il joue même le rôle de chef. En février, il décide Papineau à partir pour Paris afin d'y gagner des sympathies à la cause. Il réunit les Réfugiés, préside des assemblées. Tout l'été, il travaille avec les chefs, Robert Nelson, le Dr Côté et le Commandant Mailhot. Il doit même aider à rédiger la Constitution qui fera la République Bas-Canadienne. Bref, il est de nouveau complètement fourvoyé.

### III. Le patriote converti

Mais voici déjà des signes de conversion. Le changement prendra deux ans à se produire, avec des retours de l'ardeur patriotique. En fait, 1838 et 1839 durent être des années d'indécision. M. Chartier eut sûrement des doutes sur la légitimité de sa conduite. Ainsi, dès le mois de mai 1838, à peine arrivé aux États-Unis, il a consulté Mgr England, évêque de Charleston (Caroline) et légat *a latere* du Saint-Siège aux États-Unis. Voici la réponse de Mgr England :

Votre cas me paraît si simple et évident qu'il ne demande pas que j'en écrive beaucoup.

1° Je ne crois pas que ce soit une doctrine de l'Église que les sujets sont obligés à endurer toute oppression tyrannique de leurs gouvernants sans résistance et qu'ils sont obligés de permettre à ce mal de continuer sans objection. Quand ils ont le pouvoir — comme je le crois — ils ont quelquefois le droit de le corriger.

En exprimant ainsi mon opinion de la doctrine catholique, je ne veux pas dire que je donne quelque jugement ou que je livre aucune opinion au sujet du gouvernement canadien, ni au sujet des documents de l'évêque de Montréal, ni au sujet de votre conduite, car je ne suis pas suffisamment informé sur aucun de ces sujets pour m'autoriser à le faire.

2° Quant aux exemples que vous citez, il est très clair que de grands saints se sont souvent soumis en justice préférant une épreuve individuelle à l'usage de leur droit ; ce qui ne prouve pas l'absence de droits ; et des cas particuliers ne sont pas des doctrines religieuses. Quelquefois ils sont l'évidence de l'accomplissement d'un précepte ; quelquefois, d'un conseil seulement. La conduite des premiers chrétiens est généralement de cette dernière catégorie.

La réponse exposait le droit mais ne disait rien du fait concret. Notre patriote pouvait en tirer de quoi se rassurer avec un peu de fausse casuistique. Il s'agita plus que jamais durant quelques mois encore. Il trouva même le temps — au mois d'août 1839 — d'aller incognito au Canada. Il en revint en novembre par Gaspé, le Nouveau-Brunswick, le Maine, Boston et New-York. Il y était allé enquêter sur l'état des esprits et sur les possibilités d'un nouveau soulèvement. Ce qu'il constata fit baisser son enthousiasme, car il entreprit alors d'écrire à Papineau la fameuse lettre de novembre 1839.

M. Chartier écrit longuement au chef patriote pour lui dire la situation. Papineau ne lira cette lettre que plusieurs années après, quand elle sera publiée dans le *Journal de Québec* le 16 janvier 1849. Pour le moment (1839), elle nous dit beaucoup sur les sentiments de M. Chartier. Il croit encore à la cause, mais ne croit plus du tout à Papineau. Il se propose de dire au chef les causes de son impopularité manifeste auprès de tous les Patriotes. Sa démonstration devient un réquisitoire de vingt pages et en cinq points. En voici le résumé :

Vos admirateurs sont en nombre beaucoup moindre qu'autrefois. Veuillez donc entendre au moins de sang-froid et avec patience ce que l'on pense généralement de vous et les reproches que l'on vous fait...

1° On vous reproche d'avoir amené directement le gouvernement à commencer l'attaque, en novembre 1837, sans avoir songé à vous préparer à la défense...

2° On vous reproche d'avoir fui au premier combat au lieu de montrer la détermination qu'on devait attendre de vous et dont votre position vous faisait un impérieux devoir...

3° On vous reproche de n'avoir pas agi pour la cause, une fois rendu aux États-Unis, par manque de collaboration avec les autres chefs...

4° On vous reproche de vous être opposé à une déclaration d'Indépendance parce qu'une des clauses était l'abolition de la tenure seigneuriale. Et l'on sait que vous êtes seigneur vous-même...

5° On vous reproche de vous être orgueilleusement isolé et de n'avoir pas gardé votre rôle de chef qui vous obligeait à vous mettre au premier plan et à rallier tous les Réfugiés...

Voilà les reproches dont vous devez vous laver par votre action en France. Si jamais ceux qui restent fidèles à la cause se trouvent dans l'impérieuse nécessité de vous démasquer, ce n'aura pas été sans avoir fait auprès de vous toutes les instances pour vous faire éviter la perte de cette belle réputation politique dont vous avez si gratuitement joui jusqu'ici.

M. Chartier est tout entier dans cette lettre. Il vibre encore, il croit encore à la possibilité de l'indépendance. Mais il ouvre les yeux sur les défaillances de son idole d'autrefois. Le patriote se rattache à la cause dans la mesure où il se détache de l'homme qui l'incarnait à ses yeux. Pour le prouver, je pourrais citer vingt passages de cette lettre, qui sont des explosions de confiance indignement trompée. J'y crois entendre la voix de tous les Canadiens du temps chargeant l'ancien chef de toute la responsabilité des événements.

M. Chartier partit pour Paris en février 1840, afin de porter ce document à Papineau. Mais nous savons par une lettre à Wolfred Nelson qu'il n'osa pas « faire sa commission ». Il avouera n'avoir pu se résoudre à remettre le document à « un homme qui n'était pas de caractère à s'entendre dire la vérité tout entière... »

Chose curieuse, il semble que M. Chartier, parti pour faire la leçon à Papineau, s'en revint converti par lui à la modération. Après quatre mois de séjour en France, le voici de retour aux États-Unis et en route pour Vincennes (Indiana), où il fera du ministère et sera même supérieur du Grand Séminaire. Un an après, il retourne au Canada pour y faire ses adieux et son amende honorable à Mgr Bourget.

Sa lettre de rétractation est de plusieurs pages, très édifiantes. On ne peut rien écrire de plus humble ni de plus sincère. Les formules deviennent parfois grandiloquentes, mais le plus remarquable c'est que l'auteur n'emploie pas un mot pour s'excuser ou se justifier. On peut tout au plus se demander si cette sorte de confession publique faite dans les journaux était opportune. Une rétractation plus brève et moins éloquentes aurait sans doute suffi.

Telle quelle; elle est un document précieux. Elle analyse très bien l'état d'âme d'un Canadien français exaspéré par les abus de l'oligarchie et nullement protégé contre les sentiments outranciers par une solide formation philosophique.

Voici donc une analyse succincte de ce long document.

M. Chartier a un début qui annonce le sujet précis de sa lettre :

Sans admettre, dit-il, la vérité de tous les bruits qui ont circulé sur mon compte, lors des troubles politiques de 1837, je dois reconnaître que dans ces circonstances critiques ma conduite n'a pas été celle qu'il convenait à un prêtre de tenir. C'est pour obéir à ma conscience que j'en fais l'aveu spontané, sincère et public. Je sens qu'il serait inconvenant que je reparusse à l'autel dans ce pays, si j'y apportais avec moi, aux yeux du public, le scandale du simple soupçon que j'approuve encore les faits de cette époque malheureuse et les principes anarchiques et anti-catholiques d'où ces faits ont dérivé.

M. Chartier exprime ensuite son profond regret de sa conduite et fait un très bel éloge de Mgr Lartigue, comme évêque et comme patriote éclairé.

Puis il avoue que sa conduite ne se justifie pas. Tout au plus peut-il l'expliquer en partie par deux raisons qui serviront de leçons à ses compatriotes. Premièrement, les passions l'ont aveuglé. Deuxièmement, il a été dupe comme beaucoup de ses contemporains de la phraséologie révolutionnaire. Il a été plus instruit de la politique outrancière que des vérités chrétiennes. Ces sublimes notions, les passions politiques les lui ont fait oublier... Il a voulu plier la théologie catholique aux passions populaires et... celles-ci ont fait le malheur du peuple.

Enfin, il fait amende honorable. « J'ai été puni (par la suspense de janvier 1839), je le méritais. » Et la lettre

prend le ton et la forme d'un examen de conscience vraiment touchant. On est même un peu gêné en pensant qu'elle devait être publiée dans les journaux.

Et voici la fin :

Pour conclusion, je désavoue pleinement et entièrement le passé, je rétracte sans restriction tout ce que j'ai pu dire ou faire, à l'appui des mouvements de 1837 ; et mon désir le plus vif, mon souhait le plus ardent est que tous ceux qui ont pu être influencés par ma conduite d'alors se réunissent de cœur et d'esprit à leur clergé, lui redonnent leur entière confiance.

Cette rétractation fut publiée en 1841. M. Chartier était venu au pays pour la faire paraître. Il retourna à Vincennes. En 1844, il est rendu en Louisiane, où il passera deux ans comme curé aux Avoyelles puis comme vicaire à la Nouvelle-Orléans. Le patriote n'est pas tout à fait mort en lui. Mais il mourra encore un peu au cours de ce voyage. Il dira plus tard s'être rendu en Louisiane pour un but spécial :

J'y suis allé, écrit-il à Wolfred Nelson, pour étudier les effets de l'annexion américaine et son influence sur une population française. Ces deux années m'ont convaincu combien sont aveugles ou fourbes ceux qui prêchent, d'un côté, l'annexion aux États-Unis et, de l'autre côté, notre nationalité avec nos institutions, notre langue et nos lois !

Il semble donc avoir absolument renoncé à l'idée annexionniste, quand après quelques mois de ministère à Détroit, il revient au diocèse de Montréal. Il est nommé curé de Saint-Grégoire de Rouville en 1845. Il y restera trois ans. L'ancien patriote va achever de mourir dans le silence et la réflexion. Pourtant il suit encore avec passion les débats politiques de 1847-1848. Mais il est maintenant dans la faction modérée.

En 1849, il envoie à Wolfred Nelson sa lettre à Papineau de 1839, dûment expurgée, pour publication dans le *Journal de Québec*. Elle devient une arme puissante pour les défenseurs de Lafontaine contre les attaques de Papineau. Il dit en l'envoyant à Nelson :

Que l'Angleterre nous accorde la libre navigation du Saint-Laurent et laisse fonctionner de bonne foi notre nouvelle constitution du gouvernement responsable, et je trouve que nous avons

sous la main tous les matériaux nécessaires d'une prospérité prompte et certaine, si nous savons en profiter, et surtout si nous sommes unis, si tous les libéraux savent soutenir ceux qu'ils ont portés au pouvoir et éconduire tous ceux, ou plutôt celui qui préférerait voir et faire périr la Patrie plutôt que de la voir sauver par une autre main que la sienne.

N'est-ce pas en somme le manifeste de Lafontaine en quelques phrases? Les formules étaient des plus orthodoxes. Mais M. Chartier se jetait encore dans un guépier. Les critiques ne manquèrent pas, non plus sans doute que les avertissements des supérieurs.

Autrement ne s'explique pas la démarche qu'il fait en septembre 1849. Il écrit au Docteur Meilleur pour obtenir un emploi dans les bureaux de l'Éducation. Il a déjà fait sa demande à M. Lafontaine, qui n'a pas voulu se compromettre. Il parle de ses déboires. Il souhaite une place de secrétaire ou de teneur de livres. Toute sa lettre respire l'aigreur. Cette démarche est un mouvement d'humeur qui n'a pas de suite. La même année, il est nommé curé de Sainte-Philomène de Chateauguay. L'année suivante, il est rendu au Cap-Breton, curé d'Arichat. En 1852, il revient au diocèse de Québec comme curé de Saint-Gilles de Lotbinière. Il mourra l'année suivante à l'Hôpital-Général, à l'âge de 55 ans.

\* \* \*

Mettant de côté, pour un instant, le caractère sacerdotal de l'abbé Chartier, qui rendit sa conduite doublement coupable, nous ne pouvons l'accuser plus que les autres chefs du mouvement. Il eut certainement plus de sincérité que la plupart d'entre eux. Il s'était donné tout entier à ce qu'il croyait être le salut de sa race, avec tout le désintéressement possible. L'on a moins applaudi à sa « conversion » qu'à celle des Lafontaine, des Morin ou des Cartier. Elle avait pourtant plus de mérite. Il revenait de plus loin qu'eux. Le Principal patriote changé en curé révolutionnaire devrait être doublement pardonné pour avoir évolué avec tant de sincérité jusqu'à la conversion complète.

Pascal POTVIN, ptre,  
Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

Ire Année

# L'ÉCHO DES DEUX-MONTAGNES

J. B. LEBEC & C. LANGLOIS

ORGANE DU PARTI LIBÉRAL DANS LE DISTRICT DE TERREBONNE

HEBDOMADAIRE, 6 NOVEMBRE 1860.

No. 1

Richardson Propriétaire

M. CHARLES CHAMPAGNE, DE SAINT-EUSTACHE,  
RECOIT LA MEDAILLE D'OR DU MERITE AGRICOLE

- I -

M. Charles Champagne, le lauréat du Mérite agricole

(le 8 janvier 1891)

Nous publions aujourd'hui avec plaisir les notes suivantes sur la vie du vieux citoyen qu'on vient d'honorer à Québec d'une manière si éclatante.

\* \* \* \* \*

M. Charles Champagne, cultivateur de Saint-Eustache, qui vient d'obtenir la médaille d'or, dans le concours du Mérite Agricole et qui a été nommé récemment au Conseil de l'agriculture de cette province, est né à Saint-Eustache, le 14 novembre 1818, du mariage de Louis Champagne et Marguerite Ouimet, soeur du père de l'honorable Gédéon Ouimet, aujourd'hui surintendant de l'éducation.

A l'âge de 11 ans, il fut emmené par un de ses frères, plus âgé que lui, de 18 ans, dans les chantiers où il était employé comme cuisinier.

Il a servi sous le fameux Jos. Montferrand, qui passait pour être l'homme le plus fort de son temps. Il raconte des anecdotes fort intéressantes à ce sujet. Leurs chantiers étaient situés aux endroits où se trouve aujourd'hui la ville d'Ottawa, qui était alors en forêts.

A 17 ans, il s'est marié avec Marie-Christine Champagne et s'est établi au village de Saint-Eustache.

De ce mariage sont nés 13 enfants - dont quatre sont encore vivants, deux garçons et deux filles - l'aîné des garçons étant l'honorable Charles L. Champagne, aujourd'hui l'un des juges de la cour des magistrats à Montréal.

Depuis son mariage jusqu'en 1855, M. Champagne a tenu une boulangerie, s'occupant en outre de louer des pièces de terre ça et là, lesquelles lui ont toujours donné de bons rendements, à cause des bons travaux qu'il a su faire.

Patriote ardent, il a pris part à toutes les grandes assemblées qui ont amené les événements de 1837. Emprisonné à cette époque; à cause de ses convictions politiques, il fut conduit à la prison de Montréal d'où il est revenu quelques semaines après à Saint-Eustache, pour trouver ses biens pillés et saccagés et sa maison remplie de soldats.

Après un travail pénible et ardu, il parvint encore à réouvrir sa boulangerie qu'il a tenue jusqu'en 1856, époque où il est allé demeurer sur sa ferme actuelle, qu'il avait achetée à crédit deux ou trois ans auparavant.

Il avait avec lui, en 1856, ses deux fils, dont l'aîné, qui sortait du collège, et Zéphir, plus jeunes de quelques années, et qui a toujours cultivé avec lui.

Il a commencé tout de suite à travailler cette terre avec ardeur. La nettoyant pièce par pièce et il ne tarda pas à prévoir les succès qu'il pourrait obtenir.

En 1862, voulant faire un grand établissement de sa ferme, pour ne pas la diviser, il conseilla à son fils de se faire recevoir avocat et continua ensuite, patiemment et intelligemment secondé par son fils Zéphir, à améliorer et à travailler la terre avec le succès que nos lecteurs connaissent.

Le 1er janvier 1863, il a perdu son épouse et est resté veuf.

L'honneur insigne qui lui a été conféré par le gouvernement Mercier lui a valu une belle démonstration à son retour à Saint-Eustache. Les principaux citoyens de cet endroit se sont réunis pour lire l'adresse suivante...

A Monsieur Charles Champagne,  
cultivateur

Veillez croire que nous attendions avec plaisir, le jour que l'on devait choisir, pour attacher sur votre poitrine la médaille d'or, la récompense due aux braves défricheurs du sol, parce que ce jour devait nous fournir l'occasion de vous exprimer formellement notre admiration pour les grands travaux que vous avez opérés en votre qualité de cultivateur.

Nous connaissons les sacrifices que vous avez faits tous les jours, pour réussir à changer en une ferme fertile et propre à la culture dans toute son étendue, cette terre que nous disions presque inculte avant qu'elle reçoive l'abondante rosée de vos sueurs.

Le travail raisonné conduit infailliblement au succès; et rien ne résiste à cette énergie que vous avez déployée pour obtenir le couronnement de votre oeuvre.

Ce qui peut-être vous étonne le plus du fait accompli, c'est votre succès, en ce que le travail a produit plus que vous l'aviez d'abord pensé.

Veillez permettre cette réflexion...L'exemple est une leçon d'autant plus utile qu'elle est plus facile à apprendre. Hé bien, vous avez démontré par votre expérience que le travail continuel et soutenu par un courage qui résiste à toutes les épreuves, est le premier principe des grandes oeuvres.

Que l'homme est fort quand il le veut!

Et qu'enfin un homme qui a travaillé avec énergie, doit, un jour, recevoir sa récompense. Et c'est à la jeunesse et à toutes les classes de la société que vous avez donné cet exemple, nous sommes convaincus que chacun en profitera.

Pour la jeunesse, pour tous les hommes à quelque état qu'ils appartiennent, pour le pays qui doit bénéficier des labours de tous les cultivateurs dévoués à leur profession, nous vous en remercions; veuillez en accepter la sincère expression.

Nous ne mentionnons pas ici votre famille, spécialement votre fils Zéphir, qui a contribué pour une large part à votre succès. Nous savons cependant que chacun de vos enfants a remué et roulé au moins son caillou pour défricher le sol qui vous appartient; mais votre générosité nous est un gage que vous ferez part à chacun de nos meilleurs sentiments.

Nous terminons en vous souhaitant sincèrement la paix et le repos, afin que vous trouviez le bonheur, pour les quelques années qui vous restent.

Saint-Eustache, ce 23 décembre 1890.

J.B. Daoust	C.A.M. Globensky	J.A. Paquin
Georges Fauteux	D.A.P. Bélair	O. Paquette
W. Cloutier	Octave Limoges	A.P. Bélair
Charles Robillard	Alfred Limoges	Adolphe Renaud
J.M. Goulet	F.X. Limoges	Noë Renaud
J.E. Binette	R. Sigouin	Magloire Lebrun
O.G. Bélisle	Wilfrid Godin	Dr Arthur Laviolette
Jérémie Paiement	Félix Paquin	Hector Champagne
C.H. Champagne N.P.	A. Séguin	Dr D. Marsil
E.H. Champagne	David Marsil	Dr Charles V.E. Marsil
Chs H. Lefebvre de Bellefeuille.		

-II-

Inauguration de la Chevalerie Agricole

Brillante démonstration à Québec

(1er janvier 1890)

L'Electeur publie un superbe numéro à l'occasion de cette grande fête, et nous lui empruntons le rapport suivant:

«Nous revenons de la fête qui vient d'avoir lieu au Parlement, la plus belle à laquelle nous ayons jamais assisté, la tête et le coeur chargés d'émotion et d'impressions multiples que notre plume se déclare candidement être incapable de rendre.»

«Nous venons d'entrevoir l'agriculture sous un jour nouveau; non plus comme un métier pénible, obscur et dédaigné, mais comme une carrière entourée d'une glorieuse auréole de patriotisme et de mérite. Jusqu'ici, on avait sans doute, songé, et même répété bien souvent, que le travail de la terre était le plus noble de tous et que les durs sacrifices qu'il s'impose méritaient à ceux qui s'y livrent une mention spéciale dans le livre d'or de la nation. Mais c'était là un rêve purement platonique qui hantait tous les esprits, mais on désespérait de ne jamais voir la réalisation comme bien d'autres, hélas!»

«Il fallait attendre le jour où le hasard de la fortune porterait à l'administration (admiration?) des hommes pénétrés eux mêmes de cette idée et ayant la force de lui donner une forme tangible. Ce jour est arrivé.

«HONNEUR AUX FONDATEURS DU MERITE AGRICOLE! Honneur à tous ceux qui sont allés prendre l'agriculture par la main entre toutes les autres industries, et l'ont élevée sur un trône, pour la présenter au pays comme un objet éminemment digne de l'émulation nationale. En faisant pour elle ce qui n'a jamais été fait pour les autres, en anoblissant le travail dans sa forme la plus rude et en même temps la plus fructueuse, ils ont bien compris notre démocratie canadienne.»

#### LA FETE AU PALAIS

«On ne peut concevoir la fête à la fois plus imposante et plus gaie que celle d'hier.»

«Le programme se composait d'un banquet aux lauréats, d'un feu d'artifice et d'une séance solennelle pour la distribution des récompenses. Tout a marché à merveille.»

## LES ELECTIONS FEDERALES DU 5 MARS 1891

### LES PROCHAINES ELECTIONS

(29 janvier 1891)

Tous les grands journaux de la province discourent à qui mieux mieux sur les probabilités d'une dissolution prochaine à Ottawa. Il se passe en effet quelque chose d'inaccoutumé à la capitale; les mouvements des ministres et les pérégrinations des députés de campagne permettent des hypothèses légitimes. Nous croyons nous-mêmes que nous aurons des élections fédérales avant longtemps, peut-être au printemps, peut-être à l'été et le plus tard à l'automne.

Il nous faut donc tous nous préparer pour la grande bataille!

Nous devons avertir nos amis politiques que nous aurons un candidat libéral pour les prochaines élections fédérales et que nous avons fini de faire des luttes avec des comparses ou des incolores. Nous ferons une bataille de parti pour connaître nos forces et pour les déployer le plus largement possible. Aussitôt que la date de la dissolution des chambres sera connue, nous lancerons un appel aux chefs libéraux de toutes les paroisses du comté et nous nous réunirons en convention à Sainte-Scholastique et là, nous choisirons l'homme qui ralliera le plus d'adhésions.

(Jourdan)

### LES ELECTIONS FEDERALES

(5 février 1891)

Les rumeurs de la dissolution prochaine des Chambres fédérales prennent de la consistance, et nous ne serions pas étonnés si au moment où paraîtront ces lignes, la dissolution ne fut déjà un fait accompli. Les allées et venues des ministres et députés fédéraux, de la capitale dans les différentes parties du pays et principalement dans leurs comtés respectifs sont des signes précurseurs certains que nous sommes à la veille d'élections générales. Libéraux, attention! Soyons à l'affût et préparons-nous à la lutte. Un homme averti en vaut deux au moment du combat. Ainsi, fourbissons nos armes! Que l'ennemi ne nous surprenne pas à fumer tranquillement le calumet de la

paix! Agitons-nous et que les fidèles et loyaux amis de la grande cause libérale qui a pour chef le grand canadien Laurier serrent leurs rangs et travaillent aujourd'hui même - demain, il sera trop tard, à s'aguerrir et à former une colonne compacte, forte, solide, pour faire face à L'ennemi.

La victoire nous appartient, si nous savons bien nous préparer au combat. Que dans chaque paroisse, dans chaque village, nos amis se comptent, fassent le recensement de leurs forces et se disciplinent. Sommons des conventions de tous les vrais patriotes dans chaque comté pour choisir toute de suite - demain il sera peut-être trop tard - des candidats braves, dévoués et dignes de porter le drapeau libéral.

Pour notre part, nous sommes bien décidés à faire notre devoir. Nous sommes déjà au poste! Nous invitons les chefs libéraux dans notre beau comté des Deux-Montagnes de sonner immédiatement le clairon du ralliement. Différer, temporiser sera peut-être notre malheur. Les rumeurs de toutes espèces qui circulent partout, les réunions pour bien dire quotidiennes des ministres à Ottawa, les bruits qui courent les rues sur les probabilités d'une dissolution à courte échéance du Parlement canadien nous font un devoir, à nous libéraux, de précipiter notre organisation. A l'oeuvre donc.

Nous sommes convaincus que l'ère néfaste commencée en 1878 et continuée depuis avec le vieux brulot John A. MacDonald est finie. Une période nouvelle de progrès et de prospérité avec la politique de L'Hon. Wilfrid Laurier s'ouvre pour le pays si tous les canadiens qui ont du coeur et du patriotisme se donnent généreusement la main et comprennent véritablement leurs intérêts.

Haut, les braves coeurs!

\* \* \* \* \*

P.S. Depuis que cet article a été écrit, le gouverneur-général a dissous les chambres fédérales. Le jour de la nomination des candidats est fixé au 26 février et celui de la votation au 5 mars prochain.

Aux armes compatriotes!

(Luc)

## CONVENTION

DU

### Co. des Deux-Montagnes

Tous les amis de la cause libérale et nationale sont invités à se réunir en convention, jeudi le 12, à Ste. Scholastique, pour discuter le choix d'un candidat en opposition à M. J. Bte Daoust, durant la présente lutte.

Patriotes, au poste, demain matin de bonne heure. L'heure est solennelle. Les Hon. Dr. D. Marsil et Wilfrid Prévost seront présents et adresseront la parole.

Il n'y a pas une minute à perdre. Rappelons-nous que le jour de la nomination est fixé pour le 26 février courant et que la votation aura lieu le 3 mars prochain.

Par ordre

(11 février 1891)

### COUPS DE PLUME

(11 février 1891)

Nous aurons de bons orateurs durant la campagne; plusieurs des principaux chefs libéraux nous ont promis de venir nous donner un coup d'épaule et nous sommes sûrs qu'ils tiendront leur parole. La lutte que nous entreprenons va être plus sérieuse qu'on le croit en certains quartiers.

\* \* \* \* \*

Certains vieux tories encroutés se plaisent à répéter que M. Jean-Baptiste Daoust, ex-député, sera encore candidat dans le comté des Deux-Montagnes, durant la présente lutte électorale. Nous ne voulons pas le croire par respect pour la foi jurée et la parole d'honneur donnée. En effet, dans la dernière lutte avec M. le Dr. D. Marsil, M. Daoust n'a-t-il pas maintes et maintes fois dit et répété que c'était sa dernière bataille? Qu'il ne se présenterait plus après son parlement expiré? Electeurs, vous en rappelez-vous?

\* \* \* \* \*

La rumeur répète que l'hon. Dr. D. Marsil serait prêt à abandonner son siège au Conseil Législatif de cette Province pour entreprendre avec la

plus grande ardeur la lutte dans le comté des Deux-Montagnes. Ce serait là un acte de désintéressement et de patriotisme digne de celui qui passe à bon droit pour le généreux et le plus beau canadien de tout le district de Terrebonne.

\* \* \* \* \*

Parmi les conservateurs, dans le comté des Deux-Montagnes, qui brûlent du désir effréné de s'immoler pour la grande cause du grand orangiste Sir John, on mentionne à vue d'oeil MM. J. Bte Daoust, ex-député, J. Girouard, N.P., de Saint-Benoit, G.N. Fauteux, N.P. et J.M. Goulet, hôtelier, de Saint-Eustache, N. Forest, N.P., de Sainte-Scholastique, et B. Beauchamp, M.P.P. Il y aura certainement des déceptions quelque part.

\* \* \* \* \*

Le gouvernement vient de nommer les officiers-rapporteurs suivants... Deux-Montagnes: D. Duprat...

#### LA REVISION DES LISTES

(11 février 1891)

Un grand nombre d'électeurs dans notre comté comme ailleurs ne pourront pas voter le cinq mars prochain quoiqu'ils aient bonne et due qualification. La raison c'est que nous n'avons pas eu de révision l'an dernier et que nous ne sommes plus aux beaux jours d'autrefois où l'on pouvait toujours s'adresser à nos conseils municipaux aux approches de chaque élection. En ce temps-là, les listes n'étaient jamais l'objet de récriminations et elles étaient toujours tenues à la satisfaction de tout le monde sans que le pays eût un seul centin à payer; aujourd'hui, grâce à la loi du cens électoral, nous payons des centaines de milliers de piastres annuellement et nous sommes de beaucoup plus mal servis qu'avant.

Si le peuple porte l'hon. W. Laurier au pouvoir, nous pouvons être assurés que cette loi inique disparaîtra et que les conseils municipaux reprendront leur besogne.

D'ailleurs, les réviseurs sont toujours si bleus que le fanatisme leur fait commettre des injustices: M. Ant. Fortier peut nous en dire quelque chose

(Jourdan)

#### LE DEVOIR DU MOMENT

(11 février 1891)

Les chambres fédérales étant dissoutes, la lutte étant ouverte et le

peuple étant appelé à donner son verdict sur la politique de Sir John et à choisir ses représentants pour la prochain parlement quel est le véritable devoir de tous les patriotes du comté des Deux-Montagnes? Rester inactifs, se croiser les bras froidement et attendre d'une manière impassible le résultat du combat? Dans les circonstances actuelles, ce serait un crime, une honte et pour mieux dire une lâcheté sans nom. Notre indifférence pourrait faire plaisir au vieux chef orangiste qui règne depuis trop longtemps à Ottawa et partant à son plus vieux et fidèle valet M. Jean-Baptiste Daoust.

Notre devoir à nous, libéraux, est tout tracé. Il faut faire une lutte de géants, une guerre de corsaires dans ce comté des Deux-Montagnes. Il faut détruire jusqu'aux derniers vestiges la gangrène tory et combattre pouce par pouce et fermement pour le triomphe des idées économiques du parti libéral!

Notre programme peut se résumer à quelques points saillants: réduction des dépenses et des taxes; abolition de cette infâme loi de franchise, qu'on devrait plutôt appeler loi pour défranchiser les électeurs honnêtes; libre-échange avec les Etats-Unis; autonomie des Provinces...

Notre marché naturel est avec les Etats-Unis. Aujourd'hui avec la politique cauteleuse et étroite de Sir John et de M. Daoust nous ne pouvons plus faire de commerce avec les Américains. C'est un fait indéniable pour tous ceux qui voient clair que notre commerce de chevaux, de foin, de grains, etc. est nul. Travaillons à renverser la digue qui le retient.

(Luc)

#### VA-T-IL SE PRESENTER ENCORE ?

(11 février 1891)

Qui?

Le père Jean-Baptiste Daoust.

Oui, inmanquablement.

Mais, lors de la dernière élection, il a déclaré tout haut que c'était

pour la dernière fois qu'il se présentait.

Je m'en rappelle en effet; et je sais que cette déclaration fit un grand plaisir à ceux de nos amis qui ont la démangeaison d'aller le remplacer à Ottawa. C'est un métier pour lui que d'être le député du comté des Deux-Montagnes; c'est un métier pas forçant, un métier qui paye bien. C'est mieux que d'être rentier.

Pas de doute; et puis le père Daoust fait le monsieur; il n'a pas la peine de faire le *train*, pas même le trouble d'entrer son bois de poêle. Est-il gras, hein?

Comment voulez-vous qu'il maigrisse, les mains dans ses poches, les pieds sous le poêle, et le pain dans la huche?

Ah! s'il était encore habitant, il ne serait pas si poussif; s'il était obligé d'aller au marché, y offrir son lard pour \$ 6.00 le cent livres et son foin pour \$ 5.00 la tonne, attention! il trouverait à redire. Oui, s'il avait une famille sur les bras avec des paiements de terre à rencontrer, il se lamenterait comme nous autres, et il blâmerait bien son chef, Johnny MacDonald, d'être trop raide avec les Américains.

Comment ça?

C'est bien simple: autrefois, on commerçait assez librement avec les Américains, nos voisins; il y avait de l'argent dans le pays; on pouvait faire des affaires. Crac! un bon jour, Sir John, pour faire plaisir et rendre service à de gros bonnets, inventa la protection, c'est-à-dire se mit à taxer les produits de nos voisins. On fut obligé de payer bien cher ce que nous offraient en vente les Américains; leur commerce se trouva à souffrir de mille façons. Et nous autres, les consommateurs, on s'épuisait en grognant; les producteurs d'ici, les grands manufacturiers seuls vendaient comme aujourd'hui à gros prix sous le régime de la protection. Nos voisins se sont fâchés; ils nous ont fermé leur marché tout d'un coup. On avait à notre porte un des plus grands marchés de l'univers; on vient de le perdre ce marché précieux, un marché de soixante millions d'âmes passés.

Aujourd'hui on a la liberté de commercer entre nous autres et on n'est pas nombreux, par malheur. On a des cochons à vendre, on a des bêtes à cornes à vendre, on a des chevaux en masse à vendre et à bas prix. Poche! Il n'y a pas d'acheteurs, il n'y a pas de marché. Mais, disent les finauds de la politique: avec nos animaux on fera du fumier; et avec du fumier on a de bonnes récoltes! Oui, avec la permission de notre climat et avec du fumier, on peut espérer en une récolte quelconque; mais la récolte nous reste sur les bras quand il n'y a pas d'acheteurs. Alors, continuent nos politiciens: avec de grosses récoltes, ou de quoi engraisser des animaux. Fort bien trouvé; mais, sans marché, il nous faudra manger nous-mêmes nos animaux gras et espérer parvenir ainsi à l'embonpoint de notre député qui, lui, n'a pas besoin d'engraisser ni d'ensemencer de terrain, qui n'a pas besoin de récolter du grain pour engraisser des animaux qu'il devra vendre à petit prix. A manger ses animaux gras, un *habitant*, avec une grange vide et des gros tas de fumier est incapable de rencontrer ses affaires; et quand un habitant ne rencontre pas ses affaires, il lui faut vendre et s'en aller à l'étranger la plupart du temps. Voilà le résultat de la politique du chef de notre vieux député: ruine et dépeuplement du pays

(Jean-Fesse Loup)

#### COUPS DE PLUME

(18 février 1891)

M. Benjamin Beuchamp, M.P.P. a commencé des assemblés de cuisine en faveur de M. Daoust.

\* \* \* \* \*

Il y aura une grande assemblée à Sainte-Scholastique, le jour de la nomination. Nos adversaires seront invités.

\* \* \* \* \*

Sainte-Scholastique va encore donner cette année une majorité d'au-delà de deux cents voix. Il y a beaucoup d'enthousiasme chez tous nos amis.

\* \* \* \* \*

Nos concitoyens anglais ont accueilli la candidature de notre ami, le Dr. L.A. Fortier avec beaucoup de faveur.

\* \* \* \* \*

Le Petit Brûlé va nous donner un bon coup d'épaule.

\* \* \* \* \*

Le comité central pour la présente élection se tient au bureau de *l'Echo des Deux-Montagnes*. C'est le bon endroit où il faut s'adresser pour informations, journaux, pamphlets, etc.

\* \* \* \* \*

Les assemblées suivantes auront lieu cette semaine et la semaine suivante:

Jeudi, le 19, à Saint-Benoit  
Vendredi, le 20, à Sainte-Monique  
Samedi, le 21, à Saint-Augustin  
Lundi, le 23, à Saint-Hermas  
Mardi, le 24, à Oka  
Mercredi, le 25, à Saint-Joseph

Ces dernières assemblées auront lieu le soir. Le Docteur L.A. Fortier sera présent.

DOCTEUR L.A. FORTIER: CANDIDAT LIBERAL DANS  
LE COMTE DE DEUX-MONTAGNES

(18 février 1891)

A la convention des libéraux des différentes paroisses du comté des Deux-Montagnes tenue à Sainte-Scholastique le 12 du courant, M. le Dr L.A. Fortier autrefois de Sainte-Scholastique, maintenant de Saint-Canut, a été choisi unanimement candidat pour la présente lutte électorale.

Homme intègre, loyal et pardessus tout sincère dans ses convictions, le Dr Fortier est un de ceux dont un pays a toujours besoin pour marcher sainement dans le chemin de l'honneur et de la prospérité.

Le comté des Deux-Montagnes ratifiera sans doute le choix de la convention. Nous prions nos amis d'être toujours sur le point de travailler tout le temps de la lutte et sans relâche.

Le candidat libéral est digne de l'appui des électeurs intelligents. Il nous honorera en parlement comme il a su nous faire honneur partout où il a passé tant comme homme de profession, médecin que comme homme public.

Des discours patriotiques, enthousiastes, ont été prononcés à la convention par les Honorables Wilfrid Prévost, David Marsil et le candidat.

«PROFESSION DE FOI»

(18 février 1891)

Nous reproduisons avec plaisir la lettre suivante que nous adresse un concitoyen distingué de notre comté à propos de la présente lutte électorale:

Oka, 10 février 1891.

J.D. Leduc, Ecr., Monsieur

Je viens de recevoir votre lettre. Vous me demandez: Qu'allons-nous faire durant la présente élection? Eh bien, cher monsieur, je crois que vous admettez avec moi que c'est le beau moment de faire la bataille, comme le dit votre aimable journal.

Le gouvernement fédéral ayant décidé de dissoudre les chambres, de lui-même, fait preuve d'une mauvaise administration. Le souvenir de l'échafaud de Régina est encore vivace à ma mémoire! Le commerce entre nous et les Etats-Unis est au plus mal.

Monsieur le rédacteur, vous devez croire à ma sincérité de 1887. Je n'ai pas pardonné à notre vieux lâche de député qui s'occupe en outre peu de nos intérêts. De Montréal, par un télégramme, il blâmait son chef Johnny MacDonald, à propos de l'exécution de Riel et aujourd'hui, il marche sous ses ailes.

Soyez assuré, Monsieur, que ces paroles sortent du coeur. Je sacrifierai jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour défendre le parti qui veut nos intérêts.

Je suis votre tout dévoué

Sévère Joannette,  
Maire d'Oka  
(1885-1891)

LA CANDIDATURE DU DR L.A. FORTIER

(25 février 1891)

La candidature du Dr L.A. Fortier est accueillie avec une extrême faveur dans tout le comté, et nos adversaires sont véritablement atterrés par le bouleversement d'opinion qui s'est fait dans Deux-Montagnes.

Nous avons tenu des assemblées dans des centres ennemis comme Saint-Benoit et Saint-Eustache et notre candidat a été écouté religieusement et applaudi avec chaleur. Ca ne s'était jamais vu. Nous avons été étonnés du résultat des assemblées de Saint-Placide et de Saint-Augustin et le fait est que nous prendrons des majorités dans ces deux paroisses.

Sainte-Monique nous est plus favorable qu'auparavant et Saint-Hermas nous donnera un fort coup d'épaule.

Amis! travaillons fort, bataillons courageusement, les perspectives sont si belles et les chances de succès sont si rassurantes.

La question de réciprocité enthousiasme les cultivateurs: l'éveil est général parmi la classe agricole et tout le monde comprend qu'il est temps de soigner les intérêts de l'agriculture.

Nous voulons que l'aisance revienne dans nos campagnes et que la gêne s'en aille loin de tous les foyers. Nous voulons que le manufacturier cesse d'exploiter les paysans et de paralyser l'agriculture.

Nous voulons que tous nos compatriotes puissent vivre contents et heureux sous le soleil de notre belle province de Québec. Electeurs de Deux-Montagnes rallions-nous autour du drapeau arboré par le Dr L.A. Fortier et marchons à la victoire.

#### LE DEPEUPLEMENT DE NOS CAMPAGNES

(25 février 1891)

Si la politique d'Ottawa est si bonne, si elle a donné tant de prospérité au pays, comment se fait-il que nos compatriotes ont quitté et quittent encore tous les jours notre province pour aller chercher aux Etats-Unis leur pain quotidien?

L'émigration a pris des proportions terribles, épouvantables: malgré la fécondité de nos fermes canadiennes, les vieilles paroisses se dépeuplent d'une manière désolante et nous nous demandons depuis longtemps quel est le contre-poison qui devrait être appliqué.

Nos compatriotes s'exilent pour l'excellente raison que la vie est difficile aujourd'hui dans notre pays; ce qu'on achète est énormément cher et ce que l'on vend se donne. Nos cultivateurs passent leur vie à suer sang et eau pour agrandir et améliorer leur patrimoine et ils meurent rarement plus riches que lorsqu'ils ont commencé.

Les familles se dispersent aux quatre coins de l'Amérique, démembrées

à tout jamais et elles font servir leurs bras et leur courage pour le bien d'un pays étranger. Tout cela a lieu parce que la politique qui règne à Ottawa est anti-patriotique et anti-nationale.

Electeurs des Deux-Montagnes, lisez les chiffres suivants, vous en comprendrez l'éloquence:

	<u>POPULATION</u>	
	<u>1881</u>	<u>1889</u>
L'Annonciation.....	1150	900
Saint-Augustin.....	2300	1317
Sainte-Monique.....	1135	941
Saint-Placide.....	1220	1046

Nous pourrions multiplier ces exemples, mais nous croyons cette nomenclature suffisante pour faire ce que nous disons plus haut. Votez pour l'hon. M. Laurier! Le commerce reprendra son activité, l'aisance reviendra et on ne songera plus à émigrer.

Votez pour le Dr L.A. Fortier !

#### LA NOMINATION

(5 mars 1891)

MM. L.A. Fortier et J.B. Daoust ont été mis en nomination

A deux heures, a commencé une grande et immense assemblée où les orateurs suivants ont adressé la parole: les deux candidats, M. Beauchamp et l'hon. Dr D. Marsil.

Il n'y a pas eu un seul applaudissement pour remercier M. Daoust de son long discours. D'un autre côté, le Dr L.A. Fortier et l'hon. Marsil ont été accueillis avec une vive sympathie, et la majorité de l'assemblée était en leur faveur. 2,200 électeurs étaient présents et tout s'est passé avec beaucoup d'ordre et de calme. Monsieur Jos. Langlois, notre maire, a agi comme président.

Nous sommes contents de la journée de jeudi, nos amis de toutes les paroisses du comté ont pu voir que la lutte que nous poursuivons est une belle lutte et que les chances de succès sont de notre côté.

Continuons notre travail, faisons de nouveaux efforts et ne perdons pas un instant si nous voulons que la victoire suive notre drapeau.

### DAOUST VS FORTIER

Nous avons confiance sans borne dans l'issue de la présente lutte. Nous avons *chéqué* les listes de toutes les paroisses et nous arrivons à un résultat bien encourageant; il y a si longtemps que l'on se fait battre dans Deux-Montagnes qu'il est permis d'avoir confiance et c'est en caressant un rêve de victoire que nous livrons aux électeurs les chiffres suivants:

	<u>FORTIER</u>	<u>DAOUST</u>
Sainte-Scholastique.....	265	
Saint-Canut.....	90	
Saint-Colomban.....	40	
Saint-Hermas.....	25	
Saint-Eustache.....		145
Saint-Benoit.....		75
Saint-Joseph.....		50
Oka.....		40
Saint-Placide.....		18
Sainte-Monique.....		20
Saint-Augustin.....		25
	<hr/>	
	420	373
	- 373	
	<hr/>	
Majorité (Fortier).....	47	

Ces rapports sont basés sur les rapports de nos amis au comité central et nous avons raison de croire qu'ils ne s'écarteront que bien peu du résultat que donnera le scrutin du cinq mars.

(5 mars 1891)

### LE SCRUTIN DU CINQ MARS

Nous publions ci-après les surprises que nous a données le scrutin du cinq mars:

	<u>FORTIER</u>	<u>DAOUST</u>
Sainte-Scholastique.....	186	
Saint-Canut.....	71	
Saint-Colomban.....	32	
Saint-Hermas.....		8
Saint-Placide.....		46
Sainte-Monique.....		37
Saint-Augustin.....		65
Oka.....		70
Saint-Joseph.....		90
Saint-Benoit.....		89
Saint-Eustache.....		175
	<hr/>	
	289	580
		- 289
	<hr/>	
Majorité (Daoust).....		291

(12 mars 1891)

### DEUX-MONTAGNES

#### LE LENDEMAIN DE LA BATAILLE

La guerre a été rude, les bons combats ont été vaillamment combattus, mais notre porte-drapeau a succombé et nous sommes tombés avec lui sur le champ de bataille comme on tombe au champ d'honneur, sans honte et sans faiblesse.

Notre ami le Dr L.A. Fortier a fait une lutte de brave: il a promené à travers tout le comté l'étendard du parti libéral et de la réciprocité, croyant que le peuple se rallierait avec entrain sous cette bannière généreuse qui aurait conduit la population agricole vers la réalisation de ses rêves de bien-être et de bonheur. Mais il avait compté sans l'esprit de parti qui a étouffé les sentiments honnêtes chez un grand nombre de citoyens et sans la mauvaise foi d'adversaires indignes qui ont exploité les passions méchantes et l'ignorance d'une partie de l'électorat.

Notre candidat a été vaincu pour avoir voulu se dévouer aux causes populaires et se consacrer à la défense des intérêts de l'agriculture en souffrance; il a été presque écrasé pour avoir un remède à la crise épouvantable que nous traversons et pour avoir prêché patriotiquement le respect des minorités.

On a préféré au docteur Fortier un vieillard impotent, un homme qui a une histoire politique insignifiante et qui un jour a vendu son honneur et son comté pour mille piastres; on a donné un renouvellement de mandat à celui qui a fait son temps comme député et qui pendant trente-sept années de vie publique n'a pu faire autre chose que d'envelopper Deux-Montagnes dans l'obscurité et le discrédit.

M. Daoust est encore député puisque les électeurs l'ont voulu: il va retourner à Ottawa continuer sa besogne de comparse et voter pour Sir John comme par le passé, mais il ne changera pas la situation politique actuelle et il n'améliorera en aucune façon la condition économique d'aujourd'hui qui est telle que la gêne se promène hideusement à travers les campagnes et que la misère frappe à presque tous les foyers. Si la crise continue, si le commerce ne prend pas de nouvel élan et si la persécution a encore des flèches à lancer à nos compatriotes du Manitoba, nos adversaires n'auront pas le droit d'ouvrir la bouche si ce n'est que pour proférer de formidables «mea culpa»; car ils ont refusé de se joindre à nous dans les protestations faites au nom de notre nationalité et ils ont persisté à protéger les monopoles et les privilèges et à prêcher la protection des manufactures plutôt que de réclamer avec nous la protection de l'agriculture.

Nous ne venons pas récriminer aujourd'hui ni chamailler les électeurs au sujet de leur verdict; nous sommes bien habitués aux revers, nous avons souvent mordu la poussière et nous avons assez d'énergie, de courage et de patriotisme, pour faire bon coeur contre mauvaise fortune politique.

Le parti libéral n'est pas mort dans Deux-Montagnes. La défaite du cinq mars aura le salutaire effet de nous rallier mieux que jamais; adviene que voudra nos bons partisans, nos vieux amis et tous ces serviteurs fidèles de la bonne cause seront encore sur la brèche aux jours des luttes prochaines et ils sauront se battre avec toute l'ardeur qui les a distingués dans la dernière rencontre électorale; et nous, les rédacteurs de L'ECHO DES DEUX-MONTAGNES,

nous serons toujours au poste, avec notre plume et notre voix, pour donner notre part de travail au succès du drapeau et pour aider de notre zèle et de nos modestes efforts ceux qui savent se dévouer pour le parti comme le Dr Fortier.

Oui, il s'est dévoué le Dr Fortier; il a livré tous les jours des assauts de «hustings» malgré qu'il fut plus souvent secondé et entouré d'amis que de chefs; il a parcouru le comté, visité une foule d'électeurs et enfin il a accompli un travail ardu, opiniâtre et surtout ingrat et ce, malgré l'état chancelant de sa santé.

Nous l'en remercions au nom du parti et au nom des libéraux du comté des Deux-Montagnes et nous nous joignons en même temps à lui pour remercier tous les amis qui nous ont aidés pendant la campagne.

Ayons confiance en l'avenir, espérons qu'un jour luira un soleil plus clément....

(12 mars 1891)

xxx (signature illisible)

## AUX ELECTEURS DU COMTE DES DEUX-MONTAGNES

### UNE LETTRE DU DOCTEUR FORTIER

Messieurs,

Le 12 février dernier, une convention du comté me poussait sur l'arène électorale; et le scrutin du 5 mars vient de me terrasser avec un chiffre de 291 votes hérissés d'accusations contre notre programme.

La lutte était inégale. D'un côté, les deux députés du comté, flanqués d'acolytes malveillants, ferraillaient avec des accusations de taxe directe et d'annexion; de l'autre, appuyé par mes deux jeunes amis dévoués, messieurs Leduc et Langlois, j'étais à me débattre, poitrine découverte contre les canons d'adversaires peu scrupuleux. Et la corruption, allons donc!

Des influences néfastes, mais puissantes, ont empêché le comité central de venir à notre secours d'une manière efficace. Dans de telles conditions, l'issue de la lutte ne surprend personne. Ce qu'il y a d'étonnant c'est que nous n'ayons pas été écrasés par une majorité de 6 à 800 voix.

Pendant la lutte que je viens de subir, il m'a fallu lire une page de plus dans le coeur humain: une page dégoûtante. J'ai vu fuir de nos rangs des électeurs qui me poussèrent à la candidature; j'en ai vus nous tourner le dos parmi les signataires du bulletin de présentation; et grand est le nombre de ceux qui ont oublié leurs promesses solennelles d'appui.

Les élections qui viennent d'agiter la Puissance du Canada n'ont pas amélioré la position du vieil orangiste, l'idole de MM. Daoust et Beauchamp; elles ont rendu plus manifeste la rivalité d'intérêts qui anime le citadin contre le paysan.

Rendu à mon humble retraite, je dois songer à remercier les électeurs qui m'ont suivi, encouragé et soutenu jusqu'à la dernière heure. Merci! mille fois merci à ces braves électeurs, à ces citoyens intelligents, dévoués et patriotes qui ne savent pas reculer; merci à vous dont le dévouement le plus pur a dépassé en sacrifices le dévouement factice de la corruption; merci à mon vieil ami le Dr Marsil, dont le concours efficace m'a fait défaut, par circonstance incontrôlable, je suppose; merci à «La Patrie» pour son concours bienveillant. Et hommage au clergé qui s'est tenu à l'écart pendant la lutte que nous venons de traverser. Courage toujours, amis dévoués, le règne de sir John touche à la fin.

(12 mars 1891)

Dr L.A. Fortier

QUI CROIRE ? QUI DIT LA VERITE ?

(Une lettre du docteur David Marsil...)

M. le Dr L.A. Fortier, en énumérant les causes de sa défaite, a cru me remercier de mes travaux et de mon dévouement en m'exprimant sa gratitude par un reproche immérité qui a atteint son but.

«Merci, dit-il, à mon vieil ami, le Dr Marsil dont le concours efficace m'a fait défaut par circonstance incontrôlable, je suppose.»

Pour être court et précis, je néglige intentionnellement des détails importants. Est-ce parce que j'ai défendu avec toute l'énergie d'une sincère conviction, la candidature de mon confrère dans les trois grandes assemblées qui ont eu lieu durant l'élection, dans le comté des Deux-Montagnes que mon concours efficace lui a fait défaut?

Qui a donc apprécié hautement à l'assemblée de Sainte-Scholastique, les talents, l'intégrité, la science du Dr Fortier et son droit indéniable à la confiance de l'électorat de notre comté?

Comment est-il arrivé que Saint-Eustache qui, dans la prétention enthousiaste de nos adversaires, devait supporter M. Daoust par une majorité de 300 votes, n'a enregistré que 171 contre le Dr Fortier?

En voilà assez pour établir au-delà de tout doute que mon concours efficace n'a pas fait défaut à mon candidat, sans supposition de circonstance incontrôlable.

Au reste, une autre preuve au-dessus de tout soupçon me vient du camp de nos adversaires.

M. Jean-Baptiste Daoust dit à qui veut l'entendre que je ne l'ai jamais combattu avec plus d'acharnement que dans la dernière élection.

Il me serait facile de rappeler certaines démarches que j'ai faites pour promouvoir les intérêts de la candidature de M. le Dr Fortier, mais comme tous ces aveux ne m'avanceraient point et dans sa conviction et sa reconnaissance, je les taierai.

D'ailleurs, je n'aime pas à prôner le bien que je fais à mes amis ni, encore moins, à leur rappeler les services que je leur ai rendus; c'est à eux à les apprécier suivant la générosité de leur coeur et l'élévation de leurs sentiments.

Mes trente-cinq années de travaux et de luttes politiques ne me permettent plus d'avoir d'illusions et de surprises.

Saint-Eustache, 16 mars, 1891.

Dr D. Marsil

(19 mars 1891)

\* \* \* \*

(26 mars 1891)

Lors de la convention du comté des Deux-Montagnes, le 12 février dernier l'honorable Dr D. Marsil, appuyé par l'honorable W. Prévost, proposa la candidature du Dr L.A. Fortier, les deux honorables amis promettant solennellement de faire tout ce qu'il dépendrait d'eux pour assurer le triomphe du candidat libéral.

Celui-ci refusa la candidature, mais sur les instances réitérées de l'assemblée il se laissa fléchir et répondit: *Fiat vox populi!* Et le docteur descendit avec confiance dans l'arène politique et électorale.....

(suivent quelques lignes illisibles)

..... La petite majorité que la vieille momy torry avait rapporté sur mon estimable ami, le Dr Marsil, en 1887, avait rendu plus intense la confiance des libéraux dans le succès de la lutte qu'ils entreprenaient avec enthousiasme.

J'ai présenté à l'électorat du comté le drapeau de l'honorable W. Laurier que le parti avait confié à mon courage, à ma sincérité et à mon patriotisme.

Après la défaite, j'ai cru convenable de remercier les amis au nom des libéraux qui valent quelque chose dans notre comté.

Et il arrive que mon vieil ami, le docteur Marsil, est froissé de la manière dont je le remercie. Loin de moi la pensée odieuse de mettre en doute la sincérité de son dévouement à mon humble personne, son attachement aux principes libéraux et sa bonne foi pour tout et partout; mais en le remerciant je constate un fait regrettable pour le parti. Le Dr Marsil est un homme d'une grande valeur politique; c'est un orateur distingué et d'une grande expérience; il n'y a rien d'étonnant que nous soyons jaloux du secours de sa parole en temps d'élection. Pendant la lutte que nous venons de subir, le Dr Marsil a porté la parole dans les comtés avoisinant le nôtre, et même jusque dans Napierville; et à chaque fois qu'il sortait du comté pour l'étranger c'était un vol fait aux espérances et à la vitalité du parti libéral dans notre comté. Nous n'avons eu l'avantage de l'avoir à notre tête que dans trois rencontres

et comme toujours il s'est conduit en brave. Je suppose et dois supposer que des circonstances incontrôlables nous ont valu le malheur de ses nombreuses absences du comté. Alors, pourquoi m'attribuer des intentions de reproche qui me font frémir de répugnance.

Entendons-nous!

Quant à l'honorable Wilfrid Prévost, autre chef d'une grande valeur, il nous est défendu de supposer quoi que ce soit; il ne s'est point occupé de ses anciens amis politiques; il n'a même pas voté pour son candidat!

Nous, les libéraux du comté des Deux-Montagnes, nous devions aller à l'assaut d'une vieille forteresse abritant un ennemi de nos intérêts les plus vitaux; et à l'heure du combat nous nous sommes trouvés sans chefs, sans commandants.

Anomalie phénoménale!

Mais nous avons combattu malgré tout. Et l'ECHO ne fait-il pas la remarque suivante: «Oui, il s'est dévoué le docteur Fortier, il a livré tous les jours des assauts de «hustings» malgré qu'il fut plus souvent secondé et entouré d'amis que de chefs.»

Dieu merci, le Dr Fortier et ses amis savent apprécier les services rendus au parti libéral suivant la générosité de leur coeur et l'élévation de leurs sentiments.

«Honne soit qui mal y pense!»

Dr L.A. Fortier

\* \* \* \* \*

### BENJAMIN BEAUCHAMP LE MAL-AIME

M. Benjamin Beauchamp fut député de circonscription électorale de Deux-Montagnes à l'Assemblée législative de 1882 à 1897. Bon conservateur, légèrement enclin au patronage, il provoqua la colère et peut-être même l'envie des rouges qui ne se privaient guère de lui manifester des sentiments confinant souvent à la haine et au mépris.

L'Echo des Deux-Montagnes, l'hebdomadaire de MM. Langlois et Leduc, s'acharnait particulièrement et presque régulièrement sur le député qui ne disposait, lui, d'aucun moyen public pour se défendre et justifier ses actes. On le verra d'ailleurs très bien à la lecture des quelques extraits qui suivent. Ces pages ont été publiées au cours de l'hiver 1890-1891 et portaient sur le rôle joué par M. Beauchamp au sein de la société d'Agriculture régionale et sur son implication dans le choix d'un site pour les bâtisses de l'exposition agricole.

### NOTRE SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

(4 décembre 1890)

On écrit bien l'histoire au *nord*! D'après le savant confrère, M. Benjamin Beauchamp ne serait rien moins que «le chef de la société d'agriculture la plus florissante que l'on puisse souhaiter dans un comté.»

Chef! Il ne l'a jamais été et il ne l'est pas encore ni de droit ni de fait; il occupe uniquement une position à l'arrière-plan. Cependant il est vrai de dire qu'il est le commandant d'un petit bataillon, d'une coterie qui lui est fidèle et qui obéit à ses paroles comme si elles sentaient l'*ex-cathedra*. Mais de là, à le représenter comme la première tête de notre association agricole, il y a autant d'in vraisemblance que si nous disions à nos lecteurs que M. Nantel est premier ministre.

Quant à notre société d'Agriculture, les valeurs qu'elle a en caisse ne peuvent que prouver la prospérité du passé, mais pour se renseigner le moins, pour avoir été en état de parler intelligemment sur cette question, le rédacteur du *Nord* n'aurait eu qu'à interviewer quelques-uns des directeurs; il aurait alors appris que les beaux jours sont courts et qu'on éprouve une misère extrême à collecter le montant suffisant pour retirer l'allocation du gouvernement.

C'est que le nombre des membres a diminué, voyez-vous, et la raison de cette diminution est loin d'être un mystère. Autrefois, on faisait moins de politique et de cabale, on ignorait plus le favoritisme au temps des expositions et on s'occupait plus d'agriculture. Depuis que M. Beauchamp a introduit dans notre corporation agricole les passions fiévreuses du *bleu* et du *rouge*, il s'en est suivi des divisions intestines fort préjudiciables qui nuisent énormément au succès de la société et vraiment, le *Nord* a mal choisi son sujet dithyrambique. Notre confrère aurait mieux fait, par exemple, de discuter l'intéressante question de savoir pourquoi M. Beauchamp, qui vante ses entrailles de père pour la classe agricole, a fait nommer directeur, l'an dernier, un homme de profession, un blanc-bec, un tabellion sans expérience et sans qualification de préférence à tant de braves cultivateurs à qui revenaient cette charge et cet honneur.

M. Beauchamp a travaillé de toutes ses forces à cette nomination parce qu'il avait trouvé en un quidam de notre village un bon élève qui soignerait

ses intérêts politiques en tout et partout, à Sainte-Scholastique. Et l'élève n'a pas fait mentir les prévisions de notre député.

Ah! ces gens-là aiment les cultivateurs quand cela fait leur affaire; Ils sont exploiters de préjugés malsains et ils abusent du bon coeur des «habitants». Nous dirons à ces derniers que leurs vrais amis, leurs amis sincères et sans arrière-pensée, ne sont pas ces hâbleurs qui crient sur tous les «hustings» qu'ils sont cultivateurs de coeur, probablement pour faire de la populasserie. Il faut se défier de cette engeance dont les efforts tendent à semer la discorde au moyen de la politique et si possible, il faut faire de la réaction.

(Maxime)

NOTRE CONSEIL D'AGRICULTURE  
ET M. BEAUCHAMP, M.P.P.

(25 décembre 1890)

Il y a eu réunion du conseil d'agriculture pour le comté des Deux-Montagnes, mercredi le 17 du courant, à Sainte-Scholastique. Presque tous les directeurs étaient présents ainsi qu'un grand nombre de membres. M. Antoine Séguin, président, était au fauteuil et M. Benjamin Beauchamp, M.P.P., occupait son siège ordinaire de secrétaire.

La principale question du jour était: Les élections des Directeurs. Disons tout de suite qu'il n'y eut contestation que pour la paroisse et le village de Saint-Eustache; les directeurs pour toutes les autres paroisses ont été élus sans faire appel au vote des membres.

Quant à la paroisse et au village de Saint-Eustache, *quelqu'un bien connu* avait une vengeance à exercer et une récompense à donner ou plutôt un honneur à conférer à certains partisans, néophytes politiques.

Voici: M. Beauchamp, M.P.P. n'aime pas M. Séguin, surtout depuis que ce dernier a failli lui faire mordre la poussière aux dernières élections Provinciales, ça c'est clair. Aussi fallait le punir de sa témérité, de son audace. Une cabale bien organisée lui réussit à merveille.

M. Séguin a été défait et remplacé par un M. Millar, partisan dévoué de notre *cher Benjamin*. Nous ne parlerons pas ici du mérite respectif de M. Séguin et de M. Millar comme agriculteurs pratiques, mais il nous semble qu'on a commis un acte d'injustice palpable envers un des plus habiles cultivateurs de la Province. M. Champagne, père, de Saint-Eustache. N'est-ce pas lui, plutôt, qui aurait dû remplacer M. Séguin comme directeur de notre société d'agriculture? Certes oui. Le gouvernement de la Province vient de lui conférer la médaille du mérite agricole. C'est un honneur qui rejailit particulièrement sur la paroisse de Saint-Eustache et sur tout le comté des Deux-Montagnes. Pourquoi ne l'avoir pas fait entrer d'emblée dans notre conseil d'agriculture? De plus, M. Champagne ne vient-il pas d'être nommé par le gouvernement membre du conseil Provincial d'agriculture? L'expérience et les connaissances pratiques en agriculture de M. Champagne auraient été un avantage précieux pour les directeurs comme pour tous les membres de notre conseil d'agriculture. Mais M. Champagne a le malheur de ne pas admirer M. Beauchamp. Et voilà pourquoi il a été relégué à l'arrière-plan.

Le directeur pour le village de Saint-Eustache, M. Paquette, est un rouge pur sang et conséquemment en sa qualité de patriote dévoué, il n'a jamais pu comme il ne pourra peut-être jamais avoir la moindre sympathie politique pour M. Beauchamp. Les écorchures qu'il a administrées à notre député sont encore cuisantes. Malgré que M. Paquette fut un agriculteur pratique, modèle, une cabale sourdement menée réussit à amener sa déchéance comme directeur de la société d'agriculture et son remplacement par un jeune notaire de talent, mais ne lui en déplaît, nullement qualifié pour parler avoine, foin, patates, culture des choux, carottes et amélioration des races chevalines, bovines, etc.

Une autre cause, dit-on, de la décapitation de MM. Séguin et Paquette, aurait été leur zèle à empêcher certains *tours de bâton* qui profitaient à M. le secrétaire en graine de mil! Inutile de nier l'amour de M. Beauchamp pour le picotin.

La sincérité des opinions de M. Beauchamp est proverbiale! N'est-ce pas lui qui lors de ses élections pour la Chambre Provinciale fait un appel passionné aux cultivateurs du comté de le soutenir, de l'aider à triompher? N'est-ce pas lui qui chante sur tous les tons et crie sur tous les toits qu'il y a assez, qu'il y a trop même d'hommes de profession en Chambre? Et cependant, quand arrive le bon moment de démontrer sa bonne foi, sa sincé-

rité, il fait une reculade honteuse! M. Beauchamp est à la veille de débarquer notre conseil d'agriculture de ses véritables membres, pour le remplir d'hommes de profession, et d'en faire une chambre de notaires. Quel pied-de-nez pour vous cultivateurs!

(Sévère)

NOTRE TROCADERO

(29 janvier 1891)

Enfin!!!

A la dernière séance de la société d'agriculture, on a osé aborder ce sujet redoutable de l'érection de bâtisses permanentes, de l'édification d'un Trocadéro quelconque pour nos exhibitions agricoles. On nous a laissé entendre qu'à la prochaine réunion des directeurs, c'est-à-dire dans les premiers jours de février, un site serait définitivement choisi à cette fin: c'est une heureuse promesse encourageante, mais espérons que cela ne sera pas un leurre.

La solution de cette vieille question va nécessairement faire entrer en conflit des rivalités nombreuses et des ambitions exigeantes; il est inutile de se cacher que les paroisses de Ste-Scholastique, St-Eustache et St-Benoit se disputent depuis longtemps la faveur d'être choisie comme rendez-vous pour nos commices agricoles; mais en réalité, les prétentions les plus fortes et les droits les plus justes à ce choix appartiennent à Ste-Scholastique.

St-Benoit est bien assez central pour réclamer ce privilège, mais c'est la seule chose qui plaide en sa faveur; loin des voies ferrées, loin de la navigation, le *Grand Brulé* se trouve dans une position désavantageuse pour les visiteurs qui sont même du comté et du district; et d'ailleurs, il ne pourrait pas donner de confort suffisant à la foule immense qu'attirent toujours nos expositions.

Saint-Eustache peut aussi difficilement asseoir ses prétentions sur quelque chose de raisonnable; ce village est absolument au sud du comté et ses communications avec les grands centres sont bien incommodes, car il n'a qu'un pauvre embranchement de chemin de fer où ne roule qu'un train par jour.

Ste-Scholastique, au contraire, par sa position géographique, par son importance de chef-lieu et par sa voie ferrée qui le relie à Montréal comme à Ottawa, est le seul endroit qui possède des titres légitimes au choix qui doit être fait. Certaines gens prétendent cependant que Belle-Rivière est le point le plus central du comté; c'est peut-être vrai, mais Belle-Rivière n'est pas un endroit pour recevoir quatre à cinq mille personnes; il n'y a pas d'hôtel pour loger et nourrir deux enfants; il n'y a même pas de trottoir pour la commodité des piétons.

Cette histoire de Belle-Rivière est une invention de M. Beauchamp faite dans le but de ménager les susceptibilités politiques de ses amis de Saint-Benoit et de Saint-Eustache; il trouvera moyen d'apaiser ses admirateurs de Ste-Scholastique en leur faisant comprendre que Belle-Rivière est dans notre paroisse et qu'en travaillant comme il l'a fait son influence a servi nos intérêts. Une autre raison dont se sert M. Beauchamp pour excuser sa campagne en faveur du *p'tit village*, c'est qu'ici on est trop près des hôtels. Ce n'est pas un argument.

Si les hôtels sont des lieux qu'il faut fuir parce qu'on s'y enivre, ce sont aussi des lieux indispensables parce qu'il faut que le public mange. A Belle-Rivière, tout le monde crève de faim. D'ailleurs, faites comme à Lachute, construisez les bâtisses à l'extrémité du village et qu'on y vende pas de liqueurs enivrantes aux jours d'exhibition; ceux qui voudront *NOCEA* resteront aux auberges.

Maintenant nous prions spécialement nos amis de Sainte-Scholastique de s'occuper de cette question des bâtisses permanentes; il faut la discuter, en parler sérieusement à tous ceux qui ont un vote à donner à ce sujet, car il s'agit de notre intérêt.

En ayant le palais d'exposition dans notre village ou aux portes de notre village même, c'est un monument de plus qui embellira et qu'on pourra utiliser de beaucoup de manières. Ainsi, on pourrait y faire une grande salle publique où l'on donnerait de temps à autres des représentations, des concerts, des conférences, etc., et pour laquelle on paierait loyer à la société d'agriculture. Une salle publique est une chose dont le besoin se fait sentir depuis longtemps et qui donnerait lieu à la création de cercles

dramatiques, de clubs littéraires, etc. Histoire de ne plus s'ennuyer!

C'est donc une question importante pour notre village que celle du choix d'un lieu pour l'érection des bâtisses d'exhibition; nous conseillons à tous nos concitoyens de faire leur part de dévouement et de travail; nous demandons aux directeurs qui représentent Ste-Scholastique dans la société d'agriculture de lâcher M. Beauchamp pour quelques instants, de montrer qu'ils ont encore un peu d'esprit d'indépendance, malgré leur passivité et leur servilité à l'égard de notre député, et de travailler dans les intérêts de notre village et de notre paroisse.

En dernier lieu, nous sollicitons nos deux conseils municipaux de renouveler l'offre d'un bonus qu'ils ont déjà voté, il y a nombre d'années. Ça ne nuirait certainement pas; mais au contraire, cela serait d'un si grand poids dans la balance qu'il leur faudrait choisir Ste-Scholastique.

Donnons tous un coup d'épaule avec l'*Echo des Deux-Montagnes* et nous réussirons.

Maxime

REFUS D'UN SUBSIDE

(19 mars 1891)

Il est au su de tout le monde que le gouvernement Mercier a accordé un subside de cinq cents dollars au comté des Deux-Montagnes pour l'aider à faire une exposition régionale.

Cet acte de générosité de la part du cabinet provincial a été fait sans provocation et il démontre la largeur de vues des ministres libéraux de Québec qui donnent sans se demander si la main qui reçoit est celle d'un ami ou d'un adversaire. Tout ce que cherche le gouvernement Mercier, c'est d'aider l'agriculture, c'est de développer nos ressources agricoles et c'est de créer une émulation raisonnable et bienfaisante parmi les cultivateurs.

En face d'une pareille offrande ministérielle, tous nos lecteurs sont portés à croire que la Société d'Agriculture de notre comté a accepté ce secours d'argent avec reconnaissance et qu'elle est en train d'organiser une grande exposition de tout le district.

Erreur profonde!

M. Beauchamp a fait comprendre à SES directeurs que la somme de cinq cents piastres ne convenait pas à un beau comté comme Deux-Montagnes et ils l'ont refusée sans scrupules. Nous sommes incapables de comprendre à quels motifs honnêtes ils ont pu prêter l'oreille, mais nous sommes convaincus qu'ils ont trahi leurs intérêts aussi bien que les nôtres et c'est tellement le cas qu'aujourd'hui Ste-Thérèse remue ciel et terre pour avoir nos cinq cents piastres et notre exposition régionale.

On a moins de fierté qu'ici dans le comté de Terrebonne, mais on a plus de bon sens.

De pareils événements nous justifient de croire que M. Beauchamp a raison de se vanter partout qu'il mène les directeurs de notre Société d'Agriculture comme des moutons et une telle situation nous oblige à dire à nos amis qu'ils doivent se défier de notre député provincial et même de la Société d'Agriculture qui n'est maintenant qu'une machine politique.

Toutes les actions de M. Beauchamp y subodorent la politique.

Il a fait refuser les cinq cents dollars plus haut mentionnés afin de ne pas fournir d'armes au gouvernement en temps d'élection et de nous empêcher de proclamer sur les hustings que les électeurs de notre comté doivent voter pour M. Mercier qui leur a fait du bien.

De même, il a chassé du Conseil d'Agriculture de braves et honnêtes cultivateurs pour les remplacer par des jeunes notaires qui n'ont pas un pouce de terrain sous les pieds et qui sont absolument ignorants en fait d'agriculture. C'est que les premiers étaient indépendants et que les derniers sont pour lui de véritables Vendredis qui lui font escorte partout et qui n'ont que des Benjamin Beauchamp aux lèvres dans leurs sermons sur le tabac, le drapeau ou autres thèses favorites.

Citoyens des Deux-Montagnes, notre député à Québec chante depuis longtemps sa chanson d'amour pour les cultivateurs, mais nous vous demandons si les faits plus haut relatés parlent en faveur de sa bonne foi, de sa sincérité et de son dévouement. Il est tellement connu aujourd'hui que partout

où il va adresser la parole, on l'oblige à sortir ses phalanges des goussets de son pantalon pour voir si réellement, il a des mains «d'habitant.»

Jourdan

LES BATISSES PERMANENTES

(19 mars 1891)

Le Conseil d'Agriculture du comté des Deux-Montagnes a décidé à la grande majorité de ses membres, de fixer permanemment les bâtisses de l'exposition au chef-lieu.

Un comité a été nommé pour choisir l'endroit le plus convenable entre le grand et le petit village. Cette décision du Conseil d'Agriculture est juste et raisonnable. Rejetant de côté toutes questions de clocher, toutes prétentions arbitraires ou ridicules, l'on ne peut manquer d'admettre que Ste-Scholastique est le centre le plus favorable, sous tous les rapports, pour y tenir des exhibitions annuelles. Les voies de communications pour y arriver, sont non seulement faciles pour toutes les paroisses du comté, mais aussi pour tous les autres centres importants, tant manufacturiers qu'agricoles, qui désireraient exposer leurs produits.

La grande ligne du Pacifique qui relie toutes les métropoles du Canada et qui passe au centre du village de Ste-Scholastique faciliterait le transport rapide et commode de tous les effets, animaux, etc., à exposer.

Notre comté aura tout à gagner à admettre dans ses exhibitions les produits étrangers. Nos exposants en retireraient des avantages réels. Ils pourraient étudier sur les lieux et *de visu* les méthodes de produire et le mode de faire des exposants étrangers. Ils enseigneraient peut-être, mais aussi ils seraient sans aucun doute beaucoup enseignés. Chacun en retireraient son profit. Nos expositions deviendraient ainsi plus intéressantes et plus fructueuses.

Il faut des communications faciles pour attirer des exposants des grands centres et des autres comtés; or Ste-Scholastique possède ce grand avantage d'être relié avec tous les principaux centres du pays par des voies faciles et rapides; de plus il renferme de grands et bons hôtels pour y loger

un peuple considérable. Le Conseil d'Agriculture de notre comté a donc pris une sage décision, juste et raisonnable.

Sévère

LES BATISSES PERMANENTES

(26 mars 1891)

Il paraît que M. Beauchamp est à embabouiner le comité nommé au sujet des bâtisses permanentes et qu'il va réussir à choisir comme terrain d'exposition le coin de la montée qui mène à la Côte des Anges.

Vraiment, ça n'a pas de sens. La majorité des membres de la Société d'Agriculture ayant décidé que les bâtisses permanentes seraient érigées à Ste-Scholastique, le devoir du comité doit se borner à choisir l'endroit le plus convenable à cette fin.

A notre avis, ces bâtisses ne peuvent être érigées ailleurs que dans notre village ou au moins tellement à proximité de notre village qu'elles peuvent être utilisées facilement en tout temps. Nous n'avons pas de halles à Ste-Scholastique et pour nos réunions, concerts, soirées, assemblées, etc., nous pourrions alors louer les salles du futur Trocadéro et la Société d'Agriculture réaliserait annuellement de jolies rentes.

Pourquoi aller se nicher à Belle-Rivière ou près du moulin Laframboise quand l'endroit est tout désigné dans notre village.

Il paraît qu'un des arguments favoris de M. Beauchamp, c'est que si les bâtisses sont trop près du village, les gens iront s'enivrer aux hôtels. C'est du scrupule mal placé.

Lorsqu'on aura payé vingt centins d'entrée, on ne laissera pas le champ d'exhibition pour le simple plaisir d'aller «prendre un coup» tous les cinq minutes et de payer de nouvelles entrées chaque fois.

Jourdan